

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Université A.MIRA-BEJAIA

Faculté des Lettres et des Langues
Département de français



COURS DE PRAGMATIQUE

**Elaboré par
Dr HADDAD Mohand**

| | |
|--------------|--------------------------------------|
| Public cible | Master I. Sciences du langage |
| | Master I. Linguistique et Didactique |

Version 2018-2019

Avant-Propos

Des textes de l'antiquité et de contrées diverses, des croyances appartenant à des cultures multiples, rappellent l'idée d'une force et d'une puissance propre à la parole. *Itri maci d awal*¹, dit-on en kabyle (tamazight), comme pour signifier que la seule évocation de cette désignation, cette parole à elle seule, suffit pour donner à l'existence l'objet auquel elle renvoie. Autant que celui-ci -cet objet- n'est pas une création de l'homme, autant les forces en action, évoquées rien qu'à la prononciation du mot y référant, échappent à l'homme. Cela rappelle certaines théories à l'image de celle de Humboldt à travers laquelle il est supposé, entre autres, que « *le langage n'a pas été inventé par l'homme* », ni encore qu'il soit « *un ouvrage de l'entendement ou résultat d'une réflexion que l'homme aurait mené en toute lucidité* ».²

Les différents rituels et faits de magie qu'a connus l'humanité, et dans lesquels le langage joue un rôle important, rappellent la force de la parole au sein des sociétés humaines. Les religions, de leur côté, reconnaissent à celle-ci un aspect qui dépasse même l'Homme au point de la hisser au rang de la première causalité fondatrice. La bible va jusqu'à la mettre au rang même de la Divinité. N'est-il pas écrit, dans ce sens : "*Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. ...*"³. Le Coran, de son côté, fait d'un seul verbe, *être*, la clé de toute création ; il est ainsi écrit : « *Quand Nous voulons une chose, notre seule parole est : <Sois>. Et, elle est.* »⁴

Tout en restant dans ces textes anciens, mais cette fois-ci avec des textes philosophiques, nous pourrions, pour expliquer autrement les vertus que l'on rattache à la parole, reprendre ces quelques lignes dues à un philosophe grec :

*Il faut donc avoir sur la parole la même opinion que sur les autres occupations, ne pas juger différemment les choses semblables et ne pas montrer d'hostilité contre celle des facultés naturelles de l'homme qui lui a valu le plus de bien.[...]. Mais, parce que nous avons reçu le pouvoir de nous convaincre mutuellement et de faire apparaître clairement à nous-mêmes l'objet de nos décisions, non seulement nous nous sommes débarrassés de la vie sauvage, mais nous nous sommes réunis pour construire des villes ; nous avons fixé des lois ; nous avons découvert des arts ; et, presque toutes nos inventions, c'est la parole qui nous a permis de les conduire à bonne fin. C'est la parole qui a fixé les limites légales entre la justice et l'injustice, entre le mal et le bien ; si cette séparation n'avait pas été établie, nous serions incapables d'habiter les uns près des autres.*⁵

1. étoile n'est pas (qu'un) mot.

2. Voss (José). *Le langage comme force selon Wilhelm Von Humboldt. Editions Connaissances et Savoir. 2017. p. 175*

3. Évangile selon Jean. Chapitre 1.

4. Coran. Chapitre Les Abeilles. Verset 40. Traduction du Centre Islamique et Culturel de Belgique. Voir URL : <http://www.centreislamique.be/coran>. « إنما قولنا لشيء إذا أردناه أن نقول له كن فيكون ».

5. Isocrate, « Éloge de la parole », in Discours, Tome 3, Les Belles Lettres, 1966, p. 165-166.

Cette opinion au sujet de la parole, toutes les sociétés humaines ont en forgé. Elles en ont parlé à travers des adages, des expressions et toutes manifestations verbales en circulation en leur sein. Elles insistent toutes sur sa force et sa vertu. Un proverbe indien affirme ainsi : « *Pour le sage, une parole est un remède* »⁶. En kabyle, il est aussi affirmé : « *bu yiles, medden akw ines* »⁷. Cela montre que ces société étaient (sont) en mesure de saisir en profondeur les capacités de ce phénomène. N'est-ce pas l'aspect pragmatique qui est ici directement mis en avant par ces proverbes ?

En somme, la réflexion sur le langage se confond avec les recherches en rapport aux origines, ... aux origines de tout, et ainsi au phénomène de la causalité. Cette question (des origines) a été -à l'origine- de récits mythiques divers. Autant a-t-elle jadis suscité des discours relevant de cet ordre, autant nourrit-elle, de nos jours, les recherches qui se veulent les plus scientifiques.

Ceci étant, la parole pourrait être prise sur différents plans. Qu'en est-il du plan purement pragmatique ? Qu'est-ce qui fonde les débats sur ce plan en tant que science ? La question mérite d'être posée d'autant plus que cette discipline, jusqu'à il y a quelques années, aurait eu du mal à fonder sa légitimité. Ce problème -de légitimité- a été soulevé par divers auteurs, entre autre par Jacques Moeschler quand il écrit :

*Lorsque nous disons à nos collègues linguistes que nous sommes « pragmaticiens », nous provoquons souvent un silence significatif ! Mais de quoi peut donc s'occuper un pragmaticien ? Est-ce un linguiste, un philosophe, un psychologue ?*⁸

Le pragmaticien s'occupe de la parole, mais qu'en dit-il ? Comment l'aborde-t-il ? A-t-il une démarche spécifique ? Quel rapport la pragmatique entretient-elle avec les autres disciplines, principalement la linguistique ? Est-elle une branche de celle-ci ? Quel est son objectif ? S'il elle doit avoir celui de se consacrer à la parole, ceci ne serait-il pas en contradiction avec les fondements même de la linguistique, du moins celle saussurienne, qui postule qu'il ne peut pas y avoir une linguistique de la parole ? C'est autour de ce genre de questions que ce cours s'articulera.

6. Dictionnaires des proverbes et dictons indiens (1980). Figure dans : Mon Poeme.fr. Dictionnaire des meilleures citations et proverbes du monde ainsi que des poèmes français. url : <http://www.mon-poeme.fr>.

7. Littéralement -l'homme à la langue (organe) possède tout le monde-. L'homme qui manie la langue aura tout le monde de son côté.

8. Jacques Moeschler. *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Editions du Seuil. 1994. p. 18

Objectifs et orientations générales du cours (Semestres I & II)

L'objectif principal auquel nous consacrerons l'ensemble de nos séances s'articulera autour d'une initiation aux théories pragmatiques. Après un rappel sommaire des points essentiels (censés être) vus au palier précédent, nous aborderons les fondements de cette discipline.

Les premières séances seront consacrées à l'acquisition d'une « meilleure » maîtrise des aspects théoriques en rapport au domaine. Le cours sera autant consacré à l'initiation aux concepts et méthodes consacrés audit domaine. En outre, il devra offrir l'occasion d'une application de ces méthodes sur des situations diverses.

Objectifs spécifiques.

En un deuxième temps, nous aimerions reprendre toutes les données ici visitées afin d'interroger « plus profondément » les concepts et méthodes de la pragmatique en retraçant les fondements théoriques du domaine. Ceci pour développer un esprit critique face aux concepts, méthodes et pratiques consacrées dans ce domaine particulièrement dans le cadre de l'enseignement des langues. Ceci dans l'optique d'interroger l'apport de la pragmatique dans la constitution d'objet didactique.

Introduction

Bien que nous ayons fait allusion dans les lignes précédentes, aux origines, il ne s'agira nullement ici de revenir à des problématiques telles que : *d'où vient la parole ?* Ou encore : *depuis quand l'être humain use-t-il de cette faculté ? Depuis quand en a-t-il pris possession ?* Cela étant, nous entamerons avec un aperçu historique surtout dans la perspective de cerner les moments importants de l'histoire de cette discipline. Est-il besoin de rappeler, tel que le signale un auteur fort connu : « *On ne connaît pas complètement une science tant qu'on n'en sait pas l'histoire* »⁹ Nous verrons ainsi que les spécialistes s'accordent sur le fait que la pragmatique, en tant que discipline, n'est pas née d'un programme préétabli comme c'est le cas dans certaines sciences à l'instar de la sémiologie (voir chap. I. point I).

Le premier chapitre aura donc trait d'abord à certaines généralités. Il s'agit là d'un aperçu des débuts de cette discipline résumés à partir de certaines dates et de certains faits ayant donné ses marques à cette dernière.

Au chapitre deuxième, nous essaierons de donner un tableau général des rapports existant entre la pragmatique et les autres sciences. Nous verrons, à partir de là, de quelle manière la remarque de Jacques Moeschler citée plus haut prend toute sa signification.

Au chapitre trois, nous présenterons certains faits ayant directement trait à la pragmatique. L'existence de ceux-ci constitue en elle-même une preuve de la nécessité de dépasser l'appariement « *forme / sens* », tel que consacré dans la linguistique structurale, pour s'offrir l'occasion d'une méthode de prise en charge de ces faits plus efficiente. Il s'agit là, justement, de celle que prônent les pragmaticiens, ou encore les linguistiques de la parole, à l'exemple de la théorie de l'énonciation d'E. Benveniste.

Le dernier chapitre (chapitre quatre) sera consacré en partie à une autre théorie, celle des actes du langage. Nous présenterons d'abord les fondements de celles-ci, certains des concepts y afférents, et nous terminerons en présentant la démarche préconisée pour saisir ces actes, à travers leurs composantes, pour les cerner dans leur fonctionnement. L'autre partie sera consacrée à d'autres faits du langage en fonctionnement. Nous discuterons ainsi, entre autres, de la théorie de la pertinence, des lois du discours et des maximes conversationnelles.

Nous terminerons en présentant certaines applications dont une partie sera constituée d'une batterie d'exercices en rapport à chacun des points traités dans chacun de ces chapitres.

9. Auguste Conte (1798 – 1857) *Cours de philosophie positive* (1830 – 1842).

Chapitre I

Naissance d'une discipline

1. GENERALITES. *Les origines*

La pragmatique n'est pas née d'un programme ou d'un projet de recherche tout comme c'est le cas, par exemple, pour la sémiologie qui trouve ses origines dans la reprise, sinon des suites envisagées aux idées formulées par Saussure.

Le terme *pragmatique* s'est affirmé dans la littérature linguistique depuis quelques années grâce aux nombreuses investigations entreprises dans le cadre de cette discipline. Aujourd'hui, il est donc légitime de «*parler de la pragmatique comme d'une branche des sciences du langage.* »¹⁰

Les travaux de John Langshaw Austin et de Paul Grice sont souvent considérés comme les débuts annonciateurs de cette branche. Référence est ici faite aux séries de conférences appelées *les William James Lectures* données par J. Austin en 1955. A travers ces conférences, ce linguiste introduit une notion centrale pour la pragmatique, celle d'*acte de langage*. Il défendait par là «*l'idée selon laquelle le langage dans la communication n'a pas principalement une fonction descriptive, mais une fonction actionnelle ; en utilisant le langage, nous ne décrivons pas le monde, mais nous réalisons des actes, les actes de langage* » (Ibid.)

L'originalité de la démarche renvoyait à l'idée, entre autres, de prendre le langage à travers ses effets concrets. Mais à bien suivre l'objectif tel que tracé, ne serait-il pas juste d'affirmer que «*Les anciens rhétoriciens étaient déjà des pragmaticiens* » ? Depuis longtemps déjà, des philosophes, à l'instar de Platon, Aristote, Cicéron, Quintilien, dans leurs travaux sur la rhétorique, se sont penchés sur les effets concrets du discours. «*Ils réfléchissaient aux liens existant entre le langage, la logique (notamment argumentative) et les effets du discours sur l'auditoire* ».

Des années trente aux années soixante-dix, le structuralisme dominait la scène des études consacrées aux langues. Ce courant est composé d'un groupe d'écoles dans lesquelles la langue est étudiée comme un système doté d'une structure décomposable. La linguistique prônée par ce courant a longtemps négligé l'usage-même du système. Pour elle, la langue est un objet d'étude extérieur au monde et s'oppose à la parole. Cette linguistique ne prend pas en compte les situations discursives.

Globalement, la démarche, dans les théories linguistiques dominantes (structuralisme, générativisme), était de prendre le système à travers ses modes de

10 Moeschler (Jacques) & Reboul (Anne). *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, p. 18. Editions du Seuil. 1994

combinaisons entre des ensembles de sons et des ensembles de sens. La linguistique se « réduisait » ainsi à la prise en charge des composantes morphologique, phonologique, syntaxique et sémantique de toute langue.

A partir des années cinquante apparaissent les linguistiques énonciatives. Le coup d'envoi de cette approche est donné par les travaux du linguiste Emile Benveniste. Ici le langage est étudié tel que mis en situation par l'activité d'un énonciateur. L'idée ici est non simplement d'étudier l'énoncé mais l'acte même gouvernant sa production. L'énonciation s'intéresse à l'usage même que l'on fait de la langue. Celle-ci n'est pas conçue comme « réifiée », telle une langue morte, comme c'est le cas dans le structuralisme.

2. De Saussure à la linguistique de la parole

2. 1. Du structuralisme

Bien que le terme structuralisme soit lié à F. De Saussure, son application connaît une extension à partir de laquelle il englobe diverses écoles. La désignation renvoie ainsi un courant plutôt qu'à une école. Il reste que les écoles ici désignées convergent toutes vers un certain nombre de conceptions et de méthodes : le fondement étant à la base des théories structuralistes, que ce soit en glossématique, dans le distributionnalisme ou encore dans le fonctionnalisme, c'est l'étude d'énoncés réalisés. Ainsi, l'objectif de la linguistique dans ces écoles demeure l'élaboration d'une théorie pour laquelle l'objet étudié (la langue) est considéré comme quelque chose d'achevé, ou de clos.

2. 1. 1. Le principe d'immanence

De ce qui précède découle une nécessité ; celle de consacrer une méthode et un type d'analyse qui permet(tent) de saisir la langue comme une totalité ayant ses propres dépendances. C'est dans ce sens que cette dernière forme système. La langue est définie par Saussure comme un fait social, mais cette démarche néglige ce qui est en dehors du système et met en avant la structure au détriment de tout ce qui est extérieur à la langue. En somme, il s'agit ici de ce que l'on nomme le principe d'immanence. En d'autres termes, cela pose la nécessité méthodologique d'étudier « *la langue en elle-même, par elle-même et pour elle-même.* ».

- ✓ **En elle-même** : On étudie la langue dans son fonctionnement sans tenir compte des phénomènes externes.
- ✓ **Par elle-même** : On étudie la langue avec la langue.
- ✓ **Pour elle-même** : On étudie la langue pour comprendre son fonctionnement et non pour comprendre des faits qui lui sont extérieurs. Phénomènes sociaux, politiques, historiques ou autres.

2. 1. 2. Les dichotomies saussuriennes

Le travail de Saussure a eu le mérite, entre autres, de poser les fondements essentiels d'une linguistique qui a fini par avoir la légitimité d'intervenir dans un champ d'investigation assez vaste tout en précisant les principes régissant sa méthode. De ces principes découlent l'idée d'élargir la dualité du langage en posant l'existence dans la langue de couples opposés. C'est à partir de là qu'on parle de dichotomies saussuriennes. Parlant de ce travail, Jakobson a affirmé que : « *Saussure est le grand révélateur des antinomies linguistiques* ». Il y a lieu de souligner que ces dichotomies ne sont pas posées comme contradictoires, au sens où l'on pose une opposition entre le noir et le blanc ou encore le bien et le mal. Il faudrait plutôt les envisager comme dans le rapport unissant le recto et le verso d'une même feuille. C'est donc principalement une question de point de vue. Les exemples de couples révélés dans le cadre de ces dualités sont nombreux, *langue/parole, synchronie/diachronie, signifiant/signifié ...*

La linguistique structurale a permis d'établir la linguistique comme une science des langues. Du fait d'une amélioration considérable de la description des langues, elle a permis de limiter en linguistique le subjectivisme qui substituait les impressions à l'étude systématique des langues. Elle a permis de décrire le fonctionnement synchronique des langues ce qui a permis aux linguistes de s'occuper de recherches proprement scientifiques dans différents domaines.

Pour les structuralistes, le sens d'un mot n'est saisissable qu'en l'opposant ou en le combinant à d'autres formes linguistiques. Les énonciativistes affirment, quant à eux, que si la situation nous met en présence du référent, on peut se passer du contexte linguistique. Cet exemple, que nous reprenons de H. Gezundhajt, illustre ce point de vue :

En forêt, l'énonciateur pourra dire :

Une oronge est un champignon.

mais aussi : *Une oronge c'est ça.*

ou encore → *Tiens ! Une oronge,* (avec monstration) sans faire appel au contexte linguistique.

Cet auteur affirme en conclusion :

Les formes linguistiques sont prises en charge par des énonciateurs et reçues par des co-énonciateurs qui y répondent. Le fait qu'il y ait un énonciateur et un co-énonciateur détermine le fonctionnement des formes. On peut même dire que

le fait qu'il y ait un énonciateur et un co-énonciateur détermine la valeur sémantico-syntaxique des formes. »¹¹

Le tableau suivant donne un aperçu sommaire des grandes écoles structuralistes¹² :

¹¹ Gezundhajt (Henriette). *Les grands courants en linguistique. Référence électronique. Département d'études françaises de l'Université de Toronto, 1998-2004.* <http://www.linguistes.com/courants/courants.html>.

¹² Inspiré en grande partie de la référence précédente

| Ecole | Fondateur | Principes |
|---|---|--|
| 1. Fonctionnalisme | (École européenne de Martinet) | Dégager une procédure pour analyser la phonologie puis la généraliser aux autres niveaux de la langue. |
| 2. Distributionnalisme¹³ | Ecole américaine, en parallèle au fonctionnalisme. (Harris et Bloomfield) | Les unités n'ont de valeur linguistique que par rapport à leurs possibilités d'opposition ou de combinaison. |
| Influence : (Les écoles influencées par le structuralisme) | | |
| a. La linguistique générative | Chomsky (Ecole américaine) | Partir de la syntaxe pour dégager un corps de concepts qu'on généralise aux autres niveaux. |
| b. La psychosystématique | Gustave Guillaume | Dynamique basée sur la morphologie |
| Tableau n° 1. Les grandes écoles structuralistes | | |

3. Un autre regard sur certains concepts

La tradition structuraliste a consacré une démarche à travers laquelle la langue est définie en tant que système. La nécessité d'une telle conception est dictée par les objectifs déjà tracés par Saussure à la linguistique, entre autres, celui de bien cerner l'objet-même de cette science qui ne pouvait ainsi être que la langue. Ce faisant, la linguistique a développé une méthode consacrée principalement à décrire le système tout en s'efforçant d'écarter tout ce qui est contingent ou encore tout phénomène n'appartenant pas au système. Dans cet ordre d'idées, il ne peut y avoir de *linguistique*, comme le souligne Saussure, que *de la langue*. Une *linguistique de la parole* serait, toujours dans ce sens, inenvisageable.

3.1. Qu'est-ce qu'un système ?

Bien que les notions dont nous avons traité jusqu'à présent ici soient dues, pour leur majorité, au travail de Saussure, donc à ce qui a donné plus tard *le structuralisme*, il est à rappeler, comme cela a été fait par certains linguistes, que le terme *structure* ne figure à aucun moment dans *Cours de Linguistique Générale*. C'est plutôt *système* qui est mentionné dans cet ouvrage. Que pourrions-nous retenir comme définition de ce terme. Notons, avec J. Dubois, que celui-ci a deux acceptions :

1. En linguistique, la langue est considérée comme un système en ce sens qu'à un niveau donné (phonème, morphème, syntagme) ou dans une classe donnée, il existe entre les termes un ensemble de relations qui les lient les uns par rapport aux autres, si bien que, si l'un des termes est modifié, l'équilibre du système est affecté.

2. On donne aussi le nom de système à tout ensemble de termes étroitement coréliés entre eux à l'intérieur du système général de la langue. On parle ainsi du système du nombre en français (singulier vs

13. Le distributionnalisme a eu ses heures de gloire des années 1930 à 1950. Cette école est issue du behaviorisme avec l'idée du comportement langagier en stimulus / réponse. On se base sur un empirisme radical, sur ce qu'on constate. La sémantique est considérée comme du mentalisme. La langue est un corpus (un recueil de données linguistiques brutes dont on a une trace perceptible) et la place du sens n'est pas dans la linguistique. La description se fait selon le modèle de la linguistique anthropologique lors de la découverte d'une langue étrangère.

pluriel), du système phonologique, du système vocalique, etc. De même, on dira que l'ensemble des règles syntagmatiques en grammaire générative est un système de réécriture.

Le terme de système recouvre finalement tout ensemble de règles reliées entre elles ou tout groupe de termes associés entre eux. ...¹⁴

La métaphore saussurienne des jeux d'échecs nous permet, entre autres, de comprendre pourquoi il n'est pas juste d'affirmer que les éléments de la langue ont une valeur propre. Ils ont plutôt uniquement une valeur négative (ou différentielle). Ainsi, ils ne se comprennent pas dans l'absolu. Ils entrent dans un rapport mutuel à travers lequel il faudrait les saisir. C'est dans ce sens que la langue forme une structure. C'est en fonction de l'ensemble de la structure qu'un élément se comprend.

Pour saisir autrement cette idée, voyons le sens et le fonctionnement de deux unités prises dans deux langues distinctes, l'anglais et le français.

| Français | | Anglais | |
|----------|------------------------------|---------|------------------------------------|
| Mouton | Sens 1. Animal | Sheep | 1 seul sens : mouton |
| | Sens 2. Viande de cet animal | Mutton | 1 seul sens : viande de cet animal |

Parce qu'il existe un mot "mutton" que le mot "sheep" ne désigne pas la viande, et à l'inverse, en français, du fait qu'il n'existe pas d'autre mot, "mouton" prend la valeur "animal" et la valeur "mouton".

La langue représente donc une découpe systématique de l'expérience, ou encore de la "réalité". Cela signifie que chaque élément ne prend sa valeur que par cette découpe (c'est l'idée de la structure), non par un lien particulier avec ce à quoi il réfère. C'est cette structure qui importe au sujet parlant, et non l'évolution historique de la langue qu'il parle. « *Si la linguistique diachronique permet de comprendre pourquoi le système est structuré comme il l'est à un moment donné, elle ne permet pas de comprendre comment ce système est intériorisé et utilisé par les locuteurs.* »

3. 2. La dichotomie langue/parole et ses implications méthodologiques.

M. Ballabriga reprend la dichotomie saussurienne *langue / parole* dans l'axe d'une présentation de celle-ci mais aussi dans la perspective d'une critique appelant à une nouvelle approche de cette dichotomie. Il écrit ainsi :

langue/parole : Le langage est une faculté, alors que la langue est définie par Saussure comme un produit social, une convention adoptée par les membres d'une communauté linguistique. L'acte individuel de parole est incompréhensible si je ne postule pas que les individus en présence possèdent en commun un système d'association et de coordination des sons avec les sens, ce que Saussure nomme la langue et que l'on peut définir comme un pur objet social, un ensemble systématique des conventions indispensables à la communication. Séparer la langue de la parole revient à séparer le social de l'individuel, l'essentiel du

14. Dubois (Jean). *Dictionnaire de linguistique*. Edition 2001

contingent, le virtuel de la réalisation. Il s'agit de l'opposition entre un code universel à l'intérieur d'une communauté linguistique, indépendant des utilisateurs, et l'acte libre d'utilisation par les sujets, du code. Cette présentation est assez sommaire et devrait être affinée et précisée (voire critiquée), mais par cette séparation, Saussure garantit l'autonomie de la linguistique et permet l'étude de la langue comme système fermé de signes et de valeurs, ce qui rend possibles les démarches formalisantes. Cependant, en postulant un système idéal, distinct des mécanismes réels d'utilisation, on donne à la linguistique comme objet d'étude un code idéal, neutre (dont le lien à la réalité sociale devient problématique) et on ne conçoit le rapport des sujets au langage que sous l'angle individuel. C'est oublier aussi le caractère différentiel de la réalité sociale et de ses traces dans le langage. De nouvelles disciplines (psycholinguistique, sociolinguistique, analyse de discours au sens large) couvrent aujourd'hui le terrain laissé vierge par Saussure et la linguistique structurale (linguistique de la parole) à partir d'une remise en question de la dichotomie langue/parole, qui avait une valeur méthodologique.¹⁵

Dans l'optique d'une prise en charge effective de ces phénomènes rattachés à la langue, mais que la linguistique structurale, n'arrivait pas, sinon d'une manière trop insatisfaisante, à intégrer, la dichotomie langue/parole a été remise en question. Fallait-il ainsi saisir le système dans son « fonctionnement » concret. La langue, telle que prise en charge par les sujets parlants, s'actualisant dans la parole et dans des situations données, pouvait, sinon devait être appréhendée dans cette optique pour une meilleure compréhension de tout ce qui s'y déroule. De là, en gros, la naissance de ce qu'on appelle souvent les linguistiques de la parole qui ne rejettent pas nécessairement la conception saussurienne, encore moins les bases du structuralisme, mais pour lesquelles la parole est loin de constituer un phénomène contingent. La pragmatique est de l'ordre de ces linguistiques.

EXERCICE

1. C'est à J. L. Austin que revient le mérite d'avoir introduit une notion importante en pragmatique renvoyant à « *l'idée selon laquelle le langage dans la communication n'a pas principalement une fonction descriptive, mais une fonction actionnelle ...* ».
 - ✓ Que comprenez-vous par là ? De quelle notion s'agit-il ?
 - ✓ Quels sont les points essentiels développés dans cette citation ?
2. Dans quel sens comprenez-vous l'affirmation selon laquelle « *Les anciens rhétoriciens étaient déjà des pragmatiques* »
3. « *La démarche dans le structuralisme consistait pour certains à prendre le système à travers ses modes de combinaisons entre des ensembles de sons et des ensembles de sens. La linguistique se «réduisait» ainsi à la prise en charge des composantes morphologique, phonologique, syntaxique et sémantique de toute langue.* »
 - ✓ Expliquez tout en comparant avec la démarche proprement pragmatique.

15 Ballabriga (Michel). *Sémantique Textuelle 1* Texto. mars 2005. Université de Toulouse II-Le Mirail.

CHAPITRE II

Pragmatique et autres disciplines. Quels rapports ?

Nous avons signalé plus haut, avec Anne Reboul et Jacques Moeschler, que rien que l'évocation du nom de *pragmaticien* provoque, selon ces auteurs, un silence significatif chez les linguistes. Ceci pour dire que, d'une certaine manière, l'objet duquel s'occupe la pragmatique ne serait pas aussi évident. L'angle à partir duquel celui-ci devrait être traité le serait moins.

Nous avons résumé au chapitre précédent l'objectif de cette discipline dans ses grandes lignes. Celles-ci ont démontré que la pragmatique a gagné en légitimité même si elle paraît pour certains non encore unifiée. Elle serait comme la confluence de plusieurs disciplines. Ses concepts empruntent plusieurs directions. Toujours est-il, cette discipline a gagné en institutionnalité.

Dans ce chapitre, nous tenterons de voir les rapports unissant cette discipline à d'autres sciences, principalement la philosophie et la linguistique.

Mais avant, reprenons ces quelques lignes de Françoise Armengaud à partir desquelles elle délimite ce en quoi consiste cette discipline :

La pragmatique est d'abord une tentative pour répondre à des questions comme celles-ci : Que faisons-nous lorsque nous parlons ? Que disons-nous exactement lorsque nous parlons ? Pourquoi demandons-nous à notre voisin de table s'il peut nous passer l'aïoli, alors qu'il est manifeste et flagrant qu'il le peut ? Qui parle et à qui ? Qui parle et avec qui ? Qui parle et pour qui ? Qui crois-tu que je suis pour que tu me parles ainsi ? Qu'avons-nous besoin de savoir pour que telle ou telle phrase cesse d'être ambiguë ? Qu'est-ce qu'une promesse ? Comment peut-on avoir dit autre chose que ce que l'on voulait dire ? Peut-on se fier au sens littéral d'un propos ? Quels sont les usages du langage ? Dans quelle mesure la réalité humaine est-elle déterminée par sa capacité de langage ?¹⁶

Ces questionnements démontrent, comme nous venons de le souligner, la complexité de l'objet de cette discipline. L'apport des autres sciences, du moins la nécessité de s'y aider pour mieux le cerner se comprend dès lors. D'aucuns ont souligné que cette nécessité s'est manifesté dès les débuts de cette discipline.

Avant de remonter jusqu'aux siècles lointains (l'antiquité), signalons qu'en tenant compte du fait que la pensée était constituée de signes, l'idée a germé chez certains philosophes du siècle de lumières d'étudier les signes pour accéder aux clés de l'esprit

16 Armengaud (Françoise). *La pragmatique*, Paris, PUF, «Que sais-je ?», 2007, [p. 3]

humain. John Lock estimait ainsi que : « [t]oute pensée étant faite de signes, en comprendre le fonctionnement nous permettrait de saisir les mécanismes de la pensée. ».¹⁷

1. L'apport de la philosophie du langage

En tant que partie de la philosophie, la philosophie du langage s'intéresse au langage. Divers questionnements sont ainsi soulevés à travers les âges et relativement à ce phénomène. Bien que ceux-ci, ces questionnements, soient divers, on se focalise souvent, en philosophie du langage sur la signification ou le sens en général sans oublier l'usage concret qu'on fait du langage, son apprentissage et ses processus de création, etc. Le 20^{ème} siècle a connu un développement important de ces problématiques.

Bien que pouvant tourner à leur base sur le sens et la signification, ces problématiques sont, dans le fond, de différents ordres.

La philosophie du langage s'intéresserait ainsi à des questions du type : quelle est l'origine du langage ? Comment appréhender la relation entre le langage et la réalité ? De quelle nature est-elle ? Quelle est la relation entre le langage et la pensée ? Le langage et la connaissance, quelle relation ? Quelle est la relation entre le langage et d'autres modes d'expression ? Qu'est-ce que la communication ? Qu'est-ce qu'un signe, un dialogue, un texte, un discours, un énoncé ? Comment peut-on expliquer le pouvoir des mots ? A quoi tient-il ? Etc.

2. Austin et les philosophes de l'antiquité

Le terme *pragmatique* vient du grec *pragma* qui signifie action. En français, il a le sens de « *concret, adapté à la réalité* ». En anglais, *pragmatic*, signifie : « *qui a rapport aux actes, aux effets réels* ». La discipline à laquelle ce terme renvoie cherche ainsi à saisir les différents mécanismes qu'offre la langue et qui sont mis en action par les locuteurs en usant de la parole afin d'agir par la parole.

A la lecture de l'ouvrage de J. L. Austin, *Quand dire c'est faire*¹⁸, cet auteur explique de quelle manière on est venu :

*à penser communément qu'un grand nombre d'énonciations [utterances] qui ressemblent à des affirmations, ne sont pas du tout destinées à rapporter ou à communiquer quelque information pure et simple sur les faits; ou encore ne le sont que partiellement.*¹⁹

C'est là l'un des fondements de la philosophie analytique anglo-saxonne qui est mis en cause. Ce fondement stipule que :

¹⁷ Lock (John). *Essai sur l'entendement humain*, 1671. John Lock (1632 – 1704). Philosophe anglais l'un des plus importants penseurs du Siècle des Lumières. Il est l'un des représentants de l'empirisme qui considère que toute connaissance vient de l'expérience.

¹⁸ *How to do Things with Words* [1962]

¹⁹ Austin (John Langshaw.) *Quand dire, c'est faire*. Première conférence. Éditions du Seuil, (1970). Paris, p. 6.

le langage a principalement pour but de décrire la réalité et toutes les phrases (mis à part les questions, les phrases impératives et les exclamations) peuvent être évaluées comme vraies ou fausses. Elles sont vraies si la situation qu'elles décrivent s'est effectivement produite dans le monde ; elles seront fausses dans le cas contraire. Cette hypothèse quant au caractère descriptif des phrases, Austin la baptise, de façon évocatrice, du nom d'illusion descriptive et c'est à la discuter et à la rejeter qu'il consacre les William James Lectures.²⁰

Ainsi, en parlant, nous ne faisons donc pas que décrire le monde. Pour ce type de linguistique, parler, c'est agir, agir sur le monde, agir sur l'Autre. Parler c'est, entre autres, faire aboutir une intention.

Dans ce sens, ne serait-il pas juste d'affirmer que les « *Les anciens rhétoriciens étaient déjà des pragmaticiens* » ? Différents travaux des anciens philosophes portaient sur les effets concrets du discours. Ces travaux constituaient des réflexions à propos des liens existant entre le langage, la logique (notamment argumentative) et les effets du discours sur l'auditoire. Aristote, Platon, Socrate, Tertullien ou encore Cicéron, tous ont envisagé le langage (le discours) dans ses mécanismes offrant l'occasion à celui qui le manipule d'agir sur celui qui l'écoute. C'est sur la compréhension de ce phénomène que s'est penché Austin. Et les philosophes du langage actuels ou encore les pragmaticiens sont autant motivés par le projet de saisir ce qui donne toute sa force à l'acte de parler et qui nous met dans une posture d'attente d'un résultat à son exécution comme dans tout autre acte que nous faisons dans notre quotidien. C'est ce qu'explique Orrecchioni à travers ces lignes :

Parler, c'est sans doute échanger des informations ; mais c'est aussi effectuer un acte, régi par des règles précises, [/] qui prétend transformer la situation du récepteur, et modifier son système de croyances et/ou son attitude comportementale ; corrélativement comprendre un énoncé c'est identifier, outre son contenu informationnel, sa visée pragmatique et sa force illocutoire.²¹

Pour comprendre la conception que cette discipline se fait de la langue, reprenons un instant le constat à partir duquel Austin aboutit à l'idée que ce serait une illusion de croire que la langue n'est là que pour décrire le monde. Dans le même ouvrage que nous venons de citer, la démarche de cet auteur est ainsi présentée :

Austin part d'une simple constatation : de nombreuses phrases [...] ne décrivent [pourtant] rien et ne sont pas évaluables du point de vue de leur vérité ou de leur fausseté. En fait, loin d'être utilisées pour décrire la réalité, elles sont utilisées pour la modifier : elles ne disent rien de l'état présent ou passé du monde, elles le changent ou cherchent à le changer.

20. Jacques Moscheler & Anne Reboul. *La pragmatique aujourd'hui*.

21. Kerbrat-Orecchioni (Catherine). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Armand Colin. 2002

Austin pense à des phrases comme « Je t'ordonne de te taire », [...] ou « Je te promets que je viendrai demain ». Dans ces phrases, on ne dit rien de l'état du monde, mais on cherche à agir sur lui : le locuteur de « Je t'ordonne de te taire » cherche à imposer le silence à son interlocuteur et, probablement, à passer d'un état bruyant à un état silencieux du monde ; [...] le locuteur de « Je te promets que je viendrai demain » crée un engagement, une sorte de contrat moral entre lui et son interlocuteur, contrat qui n'existait pas préalablement.

*De cette constatation, Austin tire une conclusion : parmi les phrases [...], certaines, comme « Le chat est sur le paillason » ou « Il pleut », décrivent le monde et peuvent être évaluées quant à leur vérité ou leur fausseté ; d'autres, comme celles que nous avons indiquées plus haut, ne décrivent pas le monde et ne sont pas susceptibles d'une évaluation en termes de vérité ou de fausseté. Il nomme les premières constatatives et les secondes performatives [...] Enfin, les phrases performatives, si elles ne sont pas susceptibles de vérité ou de fausseté, ne sont pas pour autant impossibles à évaluer : leur évaluation se fait en termes de **bonheur** ou **d'échec**²². ...²³*

3. L'acte fondateur

Y a-t-il vraiment eu un acte pouvant être pris comme celui ayant pesé au point de fonder une discipline ? Y a-t-il eu un moment dessinant un tournant dans l'histoire des sciences (du langage) pour le poser comme fondant de nouveaux paradigmes ayant mené à cette discipline ?

Comme souligné dans les premières pages de ce texte, cette discipline n'a pas bénéficié d'un programme spécifique qui aurait orienté son évolution peut-être d'une manière plus « organisée », à l'instar de la sémiologie. Toujours est-il, les spécialistes s'accordent de nos jours que celles-ci à gagner en légitimité pour mériter le statut de discipline.

S'il devait y avoir un moment ou un fait à retenir comme étant fondateur, d'aucuns rappelleraient ou retiendraient le travail de ce philosophe cité plus haut, John Langshaw Austin. Sans trop rentrer dans le détail, est-il nécessaire de rappeler certains faits à propos de cet auteur. D'abord faudrait-il nuancer en disant que c'est plutôt lui qui est connu davantage que son travail. Sandra Laugier écrit ainsi : « *Austin est peut-être aujourd'hui le philosophe du langage dont le nom est le plus connu et l'œuvre la plus méconnue* »²⁴. Elle affirme encore : « *La pragmatique a toujours revendiqué Austin comme père fondateur, mais un peu comme une politesse, et sans toujours prêter une grande attention à ses textes* » (ibid.)

22. C'est l'auteur qui souligne.

23. Idem. p. 17.

24. Laugier (Sandra), « Acte de langage ou pragmatique ? », Revue de métaphysique et de morale, 2004/2 (n° 42), p. 279-303. DOI : 10.3917/rmm.042.0279. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-metaphysique-et-de-morale-2004-2-page-279.htm>

Le mérite de J. L. Austin est pour le moins loin d'être amoindri. Aussi, la non-prise en charge « effective », dirions-nous, de son travail -mais surtout les premières années de son apparition- est due peut-être à la nouveauté des idées qui y étaient développées. Dans ce sens, Bruno Ambroise écrit :

*Austin est un auteur récent, dont la pesanteur des siècles n'a pas encore recouvert la pensée, une pensée qui, par ailleurs s'avère très accessible, tellement accessible qu'elle est devenue l'une des rares pensées philosophiques reconnues au point d'avoir donné lieu à une nouvelle discipline scientifique, ou à prétention scientifique : la pragmatique.*²⁵

L'apport de cet auteur est principalement dû à cette série de conférences donnée durant les années cinquante et à travers laquelle une théorie a été introduite, celle d'actes de langage²⁶. Cette série de conférences est connue sous le nom de « *William James Lectures* ». Elle a été publiée sous forme d'un ouvrage, à titre posthume, en 1962, sous le titre *How to do Things with Words* (Quand dire c'est faire). Austin a principalement consacré ces conférences à expliquer cette idée d'*acte de langage* tout en introduisant la notion de performativité, noyau central de la théorie.

Par la suite, les hypothèses d'Austin seront reprises pour donner l'occasion à un autre auteur pour devenir lui aussi fondateur. Il s'agit de John Roger Searle. C. K. Orecchioni nous dit à propos de cet auteur :

*Comme Austin, Searle considère que tout énoncé linguistique fonctionne comme un acte particulier, c'est-à-dire, il vise à produire un certain effet et à entraîner une modification de la situation interlocutive.*²⁷

En plus de la valeur informative que doit charrier toute (prise de) parole, ces auteurs nous parlent de valeur (force) illocutoire²⁸ incluse dans tout énoncé. Cette force illocutoire trouve l'occasion de se manifester nécessairement dans la communication. Mais il est à signaler que Searle ne propose pas la même taxinomie que celle proposée par Austin. Ceci à propos des actes de langage. Le travail de Searle se distingue aussi sur d'autres plans de celui d'Austin. Ainsi, un principe fort important a été introduit par cet auteur et rajouté à la théorie austinienne. Il s'agit du principe d'exprimabilité.

Ceci pour signaler certaines différences existant même dans les travaux fondant cette discipline. Cela étant, il n'y a pas lieu de conclure à des divergences de fond. Faudrait-il voir plutôt en cela des évolutions dans les approches qui s'offrent dans l'étude de ce phénomène complexe qu'est le langage.

25 Ambroise (Bruno). *Les pouvoirs du langage : la contribution de J.L. Austin à une théorie contextualiste des actes de parole. ... Sciences de l'Homme et Société. Université de Nanterre - Paris X, 2005.*

26. Le chapitre VI traitera de cette théorie

27. Kerbrat-Orecchioni (Catherine). *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement.* France. Nathan, 2001. p. 16.

28 Nous présenterons ce concept au chapitre IV, Les actes de langage.

Pour conclure ce point, rappelons qu'avant ces auteurs que nous venons de citer, des linguistes et d'autres spécialistes se sont consacrés à la problématique de la fonction du langage au sein de la société et dans la communication en général. Citons, entre autres, Ch. Bally, K. Bühler, ou encore A. Reinach. Ce sont ceux-là qui nous ont permis de dépasser l'idée selon laquelle le langage est un *simple* miroir de la pensée. Ainsi, pour B. K. Malinowski : « *la principale fonction du langage n'est pas d'exprimer la pensée, le langage est essentiellement un moyen d'agir.* »²⁹

EXERCICE

Sur la base de ce qui est présenté au chapitre II, et en tentant d'élargir à partir de vos lectures personnelles, répondez aux questions suivantes :

1. Quel(s) rapport(s) voyez-vous entre philosophie et pragmatique ? Dissertez en tentant de comprendre de quelle manière la première citée a été d'un certain apport à la deuxième.

2. « *En plus de la valeur informative que doit charrier toute (prise de) parole, ces auteurs nous parlent de valeur (force) illocutoire incluse dans tout énoncé.* ».

✓ De quels auteurs est-il question dans la citation ?

✓ En vous référant à ce qui est dit aux chapitres précédents, pouvez-vous distinguer entre valeur informative et valeur illocutoire ?

3. Qu'est-ce que les « *William James Lectures* » ?

29. Kerbrat-Orecchioni (Catherine). *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement.* France. Nathan, 2001. p. 07.

CHAPITRE III

Les linguistiques de la parole

De la « réification » de la langue

à la prise en charge d'énoncés concrets

Au chapitre premier, nous avons signalé que certains faits en rapport au langage, dans son fonctionnement concret, ne sont pas pris en charge par la linguistique structurale d'une manière tout à fait satisfaisante. Dans cette linguistique, la langue est étudiée comme un système doté d'une structure décomposable. L'essentiel, sinon plutôt la méthode, consistait à saisir les composantes morphologique, phonologique, syntaxique et sémantique de toute langue. L'analyse de ces composantes nous permet de comprendre le fonctionnement de tout le système qui est vu principalement sous l'angle de l'appariement « *forme / sens* ».

En somme, cette posture vis-à-vis des faits linguistiques découle de l'objectif global de la linguistique saussurienne. Il fallait garantir, comme nous l'avons rappelé plus haut avec M. Ballabriga, l'autonomie de cette discipline (la linguistique) tout en rendant possibles les démarches formalisantes.

Ces faits, qui ne peuvent donc être pris en charge d'une manière satisfaisante par le structuralisme, témoignent de la nécessité de dépasser le modèle « forme-sens » en intégrant une autre dimension. Il s'agit de la dimension pragmatique.

I. La théorie de l'énonciation

Dans les linguistiques énonciatives, la langue n'est pas conçue comme « réifiée »³⁰, comme c'est le cas dans le structuralisme. L'idée ici est d'étudier l'acte même gouvernant la production d'un énoncé. Ces linguistiques s'intéressent à l'usage même que l'on fait de la langue, à l'acte-même d'énoncer. La naissance de cette approche coïncide avec les années cinquante (1955). C'est le linguiste français Emile Benveniste qui en a donné le coup d'envoi. Mais à quoi donc renvoie le terme-même d'énonciation ? Différentes définitions en ont été données.

³⁰ Du latin *res*, signifiant chose. Globalement, le terme renvoie à l'idée de transformer en état de chose, chosifier. Le dictionnaire TLFi donne de ce terme la définition suivante : « *PHILOS.* Transformer en chose, réduire à l'état d'objet (un individu, une chose abstraite) ».

I. 1. Qu'est-ce que l'énonciation

| Énonciation (définitions) | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Emile Benveniste ¹ | Martin Riegel ¹ | Michel Arrivé ¹ | Oswald Ducrot ¹ | M. Gary-Prieur ¹ |
| <i>la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation.</i> | <i>... acte de production d'un énoncé par un locuteur dans une situation de communication.</i> | <i>acte individuel de création par lequel un locuteur met en fonctionnement la langue.</i> | <i>l'événement constitué par l'apparition d'un énoncé.</i> | <i>acte qui consiste à utiliser une langue pour adresser un message à quelqu'un.</i> |

Tableau n° 2. De quelques définitions de l'énonciation

A ces définitions, d'autres précisions peuvent être rajoutées pour clarifier certains faits rattachés à l'énonciation. Ainsi, tout en rappelant qu'*énonciation* « est un terme ancien en philosophie », D. Maingueneau précise que « d'un côté elle [l'énonciation] permet de représenter dans l'énoncé les faits, mais d'un autre côté elle constitue elle-même un fait, un événement unique défini dans le temps et dans l'espace ». C'est à l'étude de ce fait que se consacre justement la théorie de l'énonciation.

Ce qui est à retenir en premier, c'est qu'un même terme revient dans la majorité de ces définitions (4/5). Il s'agit du terme « *acte* ». Le seul auteur à ne pas utiliser celui-ci est Ducrot qui préfère, lui, voir en l'énonciation plutôt un événement. Si nous acceptons que ce dernier (événement) est synonyme de *fait*, nous pourrions dire que Ducrot rejoint Maingueneau dans sa conception. Au demeurant, ce dernier reprend d'ailleurs le terme *événement* dans sa définition.

En somme, l'énonciation constitue donc un acte, un fait, un événement. Notons aussi que dans ces définitions, le terme *acte* est qualifié à deux reprises d'*individuel*. Cela ne va pas sans rappeler

A propos du chef de fil de cette théorie, Christian Baylon et Paul Fabre écrivent :

*Parmi les linguistes français, Emile Benveniste (1902-1976) paraît avoir été le premier à relever systématiquement dans ses articles des faits analogues à ceux que d'autres ont, à la même époque ou plus tard, rangés sous la rubrique pragmatique. On lui attribue à tout le moins, avec raison, le mérite d'avoir clairement séparé l'énoncé et l'énonciation et souligné l'intérêt d'étudier cette dernière.*³¹

Pour illustrer la démarche consacrée dans cette approche, ces linguistes recourent à une métaphore :

Dans la fabrication des objets, on ne doit pas confondre la production, le produit, son utilisation, sans compter le(s) producteur(s) et le(s) utilisateur(s). De même, à propos du langage, il convient de distinguer l'acte par lequel on produit un énoncé, l'énoncé lui-même (« matériel »

31. Baylon (Christian) & Fabre (Paul). *Initiation à la linguistique. Cours et applications corrigés*. Chap. 37. Le meneur de jeu. Edition Armand colin. 2^{ème} édition. Col. Cursus.

puisque'on peut l'enregistrer), l'acte par lequel on le comprend, mais aussi l'énonciateur qui le produit, le ou les destinataires qui le comprennent. La comparaison avec la fabrication des objets matériels s'arrête là, car l'activité langagière comporte l'affectation de sens dont nous avons parlé et à quoi rien ne correspond dans les domaines non sémiotiques.(idem)

I. 2. L'énoncé. De l'acte à son produit

En linguistique, on s'accorde généralement que le terme énoncé renvoie à toute « *production orale d'un ensemble de mots qui font sens dans une situation définie et à un moment déterminé* »³². On retiendra aussi, avec Marie-Noëlle Gary-Prieur qu'un énoncé « *est la forme linguistique qui résulte d'un acte d'énonciation.* » (op. cit.)

Il est à préciser que la taille et la forme d'un énoncé ne sont pas des critères de décision pour savoir si on a affaire à un énoncé ou pas. L'auteur cité plus haut affirme : « *La taille et la forme d'un énoncé sont variables : il peut comporter une syllabe (oh !) ou plusieurs phrases. C'est son rapport à un acte d'énonciation qui le définit comme tel.* » (op.cit.). Signalons, en outre que, dans la réalisation d'un énoncé, il peut arriver que l'on ne tienne pas compte de la syntaxe. Nous pouvons ainsi avoir des réalisations telles que : « *Moi, tu sais, le sport..., ouais, bof !* »³³

L'énoncé pourrait aussi être associé ou opposé à la phrase. Pour expliquer cela, voyons ce que nous dit M. Gary-Prieur à propos de ces deux faits :

l'énoncé est un fait, directement observable (un corpus, par exemple, est constitué d'énoncés) ; la phrase, par contre, est une unité linguistique répondant à une définition dans un cadre théorique donné. Le même objet peut être considéré comme une phrase ou comme un énoncé selon les objectifs de la description ... par exemple (1) :

(1) J'aime cette musique.

*De la phrase (1) on peut dire qu'elle a un sens normal, et qu'elle est construite sur le modèle syntaxique [sujet + verbe transitif + complément direct]. Mais c'est seulement si on considère (1) comme un « énoncé » qu'on peut faire correspondre un référent à je (le locuteur) et cette musique (un élément de la situation d'énonciation).*³⁴

1. 3. Les indices de l'énonciation

Certains linguistes, à l'image de Roman Jakobson, ont porté leur intérêt sur certains éléments qu'on retrouve pratiquement dans toutes les langues. Souvent c'est le terme d'« universaux du langage » qui a été consacré à ces éléments. Leur caractéristique essentielle tient au fait que leur fonctionnement sémantique est

32.

33. Exemple dû à Gezundhajt (Henriette). *Les grands courants en linguistique*. Référence électronique. Département d'études françaises de l'Université de Toronto, 1998-2004. Page De la phrase à l'énoncé. <http://www.linguistes.com/phrase/enonces.html>.

34 Gary-Prieur (Marie-Noëlle). *Les termes clés de la linguistique Seuil. Col. Mémo.*

inséparable de la situation d'énonciation. R. Jakobson les a dénommés « embrayeurs » (en anglais « shifters »). D'aucuns ont proposé le syntagme « éléments (termes) indexicaux ». Le philosophe Bertrand Russell propose quant à lui de désigner ces mêmes éléments avec le terme de « particules égocentriques ». De nos jours, c'est plutôt l'appellation « *déictique* », qui a été empruntée à Peirce, qui est préférée.

Mais quelle est la définition que nous pourrions donner de ce terme ? Il y a lieu de relever d'abord que *déictique* (du grec *deiktikos* « démonstratif ») est la forme adjectivale correspondant au nom « deixis ». Celui-ci vient du grec et signifie « action de montrer ». Le phénomène auquel ce terme réfère a été observé déjà au siècle passé par plusieurs grands linguistes et logiciens. Bien avant que ce terme ne soit consacré, Emile Benveniste parlait d'« indicateurs de la subjectivité »³⁵ en référence à ces marques qui servent de point de repère au discours centré autour du locuteur. Mais dans une catégorie quelconque, ce ne sont pas tous les éléments inclus dans celle-ci qui jouent le rôle d'indicateurs. Par exemple dans la catégorie des pronoms personnels, Emile Benveniste propose de distinguer entre *indicateur* et *substitut* comme suit :

| Pronoms personnels | |
|---|---|
| 1 ^{ère} personne / 2 ^{ème} personne | 3 ^{ème} personne |
| Indicateur | Substitut |
| Plan du discours | Plan du récit (de l'histoire) -emploi anaphorique- |

Tableau n° 3 : Distinction *indicateur* / *substitut*

Le terme *déictique* s'applique à une famille d'opérations sémantiques inséparables de la situation où l'énoncé est produit, donc de l'énonciation. Pour expliquer, prenons un exemple d'un énoncé que l'on poserait comme s'étant (nécessairement ou surement) produit. Imaginons que l'on demande à quelqu'un s'il compte aller voir la conférence qui doit se tenir d'ici quelques jours. Celui-ci répond par l'affirmative en disant : *J'irai*.

Nous retiendrons d'abord la présence de deux éléments déictiques. En premier le pronom personnel « je » sous sa forme élidée (il est d'ailleurs repris par la désinence verbale « -ai », du fait que le verbe s'accorde avec son sujet).

Mais qui est désigné par *je* ? C'est ici que se manifeste la nécessité de recourir à des données extralinguistiques. Car pour savoir qui dit *je* (pour savoir qui est cette « première personne », il faut identifier qui est responsable de l'énoncé. Il n'y a que la situation d'énonciation qui pourra nous fournir ce renseignement. Celui qui est mis dans ce contexte et à qui s'adresse l'énoncé, (l'auditeur), devrait être en présence, virtuellement ou physiquement, de la personne qui parle. Elle voit, sinon était-elle en contact, avec la personne qui parle. Elle lui est ainsi « montrée » par la situation, d'où le terme de « deixis ». Le déictique *j'* invite donc l'auditeur à compléter

35 Benveniste (Émile). *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard (1966), *Problèmes de linguistique générale II*, Gallimard, Paris. (1974)

le sens en se rapportant à la situation. En somme, pour saisir toute la portée de l'énoncé, on a besoin d'une « indication » que les mots de l'énoncé ne donnent pas.

Mais cet énoncé renferme un second déictique. C'est le morphème de futur « -r ». Celui-ci indique que ce dont il est question dans cet énoncé, le procès signifié par le verbe aura lieu dans un moment à venir. Un moment qui viendra après la formulation, la profération de l'énoncé lui-même. C'est-à-dire dans le futur (l'avenir). Mais l'avenir est une notion relative. Il suppose un moment donné « après lequel » il est situé. Quel est ce moment donné ? Comment le situer ? Par rapport à quoi ? A quel repère ?

Encore une fois, c'est la situation d'énonciation qui nous permettra de délimiter ce repère. C'est à partir du moment de l'énonciation, l'instant où l'énonciateur est en train de parler, que l'on pourrait fixer un repère (présent) grâce auquel on délimitera ce qui est antérieur à ce moment et ce qui se situera après celui-ci.

Le recours à la situation d'énonciation est donc souvent nécessaire pour bien cerner la portée d'un énoncé. Si celle-ci n'est pas connue, il ne serait pas aisé, sinon impossible de décoder ce à quoi renvoient les déictiques. Afin d'éviter ces situations, les locuteurs sont souvent amenés, quand il s'agit par exemple d'un écrit, à fournir des renseignements objectifs. Il s'agira de fournir, par exemple la date et le lieu d'émission du message ou encore signer par son nom pour permettre au lecteur de localiser le présent et d'identifier la personne désignée par « je ».

Dans ce cas, -celle de la rédaction d'un écrit comme nous venons de le supposer- pourrions-nous dire que le contexte nous sert de situation. Si le terme *demain* figure dans le corps du texte, c'est la date figurant en haut de celui-ci qui nous fera coïncider ce terme avec l'instant auquel il devrait renvoyer tenant compte (et relativement) à l'instant durant lequel ce texte est écrit.

Globalement, toute prise de parole met le locuteur dans l'obligation de recourir à trois coordonnées à partir desquelles -ou grâce auxquelles- il s'identifie tout en se situant face aux dimensions de l'espace et du temps. On réfère à ces coordonnées par des termes pris du latin « ego-hic-nunc ». Il s'agit là de délimitation de repères liés à la situation d'énonciation et manifestés par les déictiques. Les repères en question sont donc les suivants :

- ✓ *un repère subjectif*, la « première personne », le « je » (*ego* en latin). C'est le locuteur au moment où il profère son énoncé. Ce déictique lui permet de se déterminer d'abord face à celui à qui il s'adresse, la « deuxième personne », c'est-à-dire le destinataire de l'énoncé, donc « tu » (ou « vous »). Ce déictique lui permet aussi de se déterminer face à ce (celui) ou ceux qui ne participent pas à l'échange,

mais dont on parle, la « troisième personne » (ce qui correspond à «al gha'ib » (l'absent) de la grammaire arabe).

- ✓ *un repère spatial*, le « ici » (*hic* en latin). En référence à l'endroit où se trouve l'énonciateur. Ceci permet de situer (tous les actants) dans l'espace par rapport à l'endroit d'où émane cet *ici*. Ce qui permet de définir la proximité et l'éloignement.
- ✓ *un repère temporel*, le « maintenant » (*nunc* en latin). Moment de l'énonciation, le présent avant et après lequel se situent respectivement le passé et l'avenir.

I. 4. La modalisation

Afin de saisir tout ce qui se déroule dans une situation de communication, on pourrait être amené à devoir capter l'attitude, ou le positionnement de celui qui parle face à ce qu'il dit. Les énonciativistes nous apprennent ainsi qu'il est possible de capter les traces que laisse le locuteur (volontairement ou involontairement) à travers son discours. C'est ce qui est appelé la *modalisation*.

Différentes définitions ont été élaborées par les spécialistes. Dans l'une d'elles on apprend ainsi que la modalisation :

désigne l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé, attitude qui y laisse des traces de divers ordres (morphèmes, prosodie, mimique ...). Beaucoup de ces traces sont des unités discrètes, alors que la modalisation est un processus continu. »³⁶

Cette définition est due à Dominique Maingueneau. Pour ce dernier, la modalisation constitue en elle-même un processus. Toute prise de parole en est, sinon pourrait être, émaillée. Les éléments grâce auxquels nous la captions sont, quant à eux, de divers ordres. Des unités de différents niveaux.

Maurice Levy, quant à lui, nous dit de la modalisation qu'elle « *est le moyen pour l'énonciateur de prendre position par rapport à son énoncé et/ou à son co-énonciateur. Cette opération consiste en un choix d'attitudes possibles, diverses et cumulables.*³⁷

A travers ces définitions, nous comprenons que la modalisation renvoie à l'attitude du sujet de l'énonciation par rapport à son énoncé ou à tout autre objet de son discours. L'énonciateur peut ainsi nuancer ou appuyer son propos selon son usage de la langue. D'aucuns voient en la modalisation l'art de nuancer son discours selon l'impression que l'on veut produire sur le destinataire

36. Maingueneau (Dominique). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Edi. Du Seuil. Fév. 2002.

37. Levy (Maurice). *Grammaire du français. Approche énonciative*. Chapitre n° 7. La Modalisation. Editions Ophrys. 2000. p. 47.

I. 5. Modalisateur, modus et dictum

Les linguistes rappellent que, du point de vue de la modalisation, dans chaque énoncé, il faut distinguer un «dictum» - *ce qui est dit* - d'un « modus » - *l'intention avec laquelle on le dit*. Chaque énonciation est porteuse en elle de marques et d'indices grâce auxquels cette intention peut être repérée. On peut parler à ce niveau de modalisateurs. Ceux-ci constituent tous les éléments du texte qui traduisent la présence de l'énonciateur. Ils portent en eux la marque de la subjectivité de l'énonciateur, son jugement et son point de vue.

Il y a donc, en somme, dans chaque énoncé *ce qui est dit* et la modalité avec laquelle cela est dit. L'intervention du locuteur, ou du sujet parlant³⁸, sur son dire se manifeste à ce niveau (au niveau du modus). Nous ne comprenons complètement un message que si nous arrivons à saisir ces deux aspects. Ch. Bally affirme ainsi, à propos de la modalité :

*de même que la pensée, elle [la modalité] est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc pas attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant qu'on n'y a pas découvert l'expression quelle qu'elle soit de la modalité*³⁹

Pour la découvrir, il y a bien des éléments à partir desquels celle-ci est saisissable. Comprendre un énoncé, saisir, en quelque sorte, ce qui se cache derrière sa profération revient à capter l'orientation que veut lui faire prendre celui qui l'a émis. On peut parler à ce niveau de modalisateurs, ou encore d'outils de modalisation. Ce sont là des termes qui aident à repérer la modalisation. Ils sont classés par catégories.

1. 6. Repérage et typologie de la modalisation

Ces modalisateurs, ou encore outils de modalisation, sont souvent classés par catégories. Avant de présenter sommairement une typologie de la modalisation, telles que proposée par certains linguistes, nous donnerons d'abord des exemples de certains termes jouant ce rôle selon leur nature ou catégories grammaticales. Voici une liste non exhaustive de quelques-uns de ces termes résumés en tableau :

38. Nous prenons, pour le moment, les termes locuteur, énonciateur, sujet parlant, comme synonymes. Nous tenterons, plus tard, de rappeler certaines distinctions telles que formulées par les linguistes.

39 Bally(Charles). *Linguistique générale et linguistique française*, A.Francke, A.G. Verlag, Berne, 4e éd., 1965. P. 35.

| Catégorie | Exemple |
|-------------------------------------|---|
| Verbes d'opinion | <i>Assurer, espérer, affirmer, certifier, penser, croire, douter, supposer, souhaiter, ...</i> |
| Adjectifs | <i>sûr, certain, inévitable, clair, évident... // douteux, incertain, vraisemblable, probable, possible ...</i> |
| Adverbes | <i>assurément, forcément, réellement, vraisemblablement, peut-être, probablement ...</i> |
| Expressions toutes faites | <i>à coup sûr, sans aucun doute, selon toute vraisemblance, à ce qu'on dit, je ne sais quel ...</i> |
| vocabulaire péjoratif ou mélioratif | <i>Cher, condamnable, nuisible, dégoûtant, merveilleux ...</i> |
| Figures de style | analogies (comparaisons, métaphores), périphrases, antithèses, euphémismes. ... |

Tableau n° 4 : De quelques modalisateurs

En termes de typologie proprement dite, il est à signaler que différentes propositions ont été proposées par les linguistes. Mais avant d'en donner ici une présentation sommaire, nous aimerions rappeler que, d'une certaine manière, certains faits qui seraient à l'origine de la diversité des typologies proposées

D'abord, et selon même la présentation que nous en avons fait plus haut, pour certains linguistes, *modalité* est synonyme de *subjectivité*. C'est le cas notamment pour Ch. Bally pour qui toute présence de l'énonciateur dans son énoncé (son discours) manifeste une modalisation. Aussi, pour certains autres linguistes *dictum* équivaut autant à *représentation* ou encore à *prise de position*. C'est le cas par exemple pour Ducrot qui affirme ainsi que : « *ce qu'on appelle idée, dictum, contenu propositionnel n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de positions.* »⁴⁰. Bien que certains linguistes, à l'instar de Culioli, ont considéré que toute phrase comporte obligatoirement un procédé de modalisation, il est à rappeler que celle-ci est un phénomène occasionnel et qu'elle n'apparaît pas à tout moment dans le processus énonciatif. Ce point de vue est celui de Le Querler (1996), entre autres, pour qui certains énoncés peuvent ne pas être modalisés.

Pour revenir aux typologies, nous aimerions d'abord présenter celle de Culioli. Notons d'abord que celle-ci est bâtie sur deux types de relations : relation énonciateur-énoncé, énonciateur-co-énonciateur. L'expression de la modalité privilégie soit la première citée, soit la deuxième. Mais dans tous les cas, aucune des deux relations ne pourrait être complètement absente.

Culioli réduit, à partir de là, les phénomènes de modalisation à quatre grands types de modalités numérotés de un à quatre. La première renvoie à ce qu'on appelle couramment les modalités de phrase. Y figurent ainsi l'assertion (positive ou négative), l'interrogation, l'injonction (impératif) et l'assertion fictive (ou « hypothétique »).

40. Ducrot (Oswald). *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, 1984. P. 128.

La modalité de type 2 établit une relation entre l'énonciateur et le contenu propositionnel de son énoncé. Pour la réaliser, le locuteur choisira principalement certains auxiliaires modaux et certains adverbes. (*tout à fait, certainement, possible, nécessairement, etc.*).

La modalité de type 3 renvoie, comme la deuxième, à une relation entre l'énonciateur et ce qu'il dit (son énoncé). Elle se focalise sur le jugement que porte l'énonciateur à propos de celui-ci (ou de son discours). Elle porte sur la modalité appréciative ou affective. C'est ce type de modalité qui permet de se positionner (recul, distance, non-prise en charge) face à ce qui est asserté. En somme, cette modalité permet au locuteur de donner son avis par rapport au contenu de l'énoncé qu'il profère.

La dernière modalité, celle du type 4, pose une relation entre les acteurs de l'énonciation. Elle renvoie à l'intersubjectivité que pourrait charrier toute prise de parole et qui naît entre l'énonciateur et son co-énonciateur. Le premier cité essaiera nécessairement d'exercer une influence sur ce dernier. Les auxiliaires modaux illustrent au mieux cette modalité à travers la valeur dite déontique qu'ils renferment.

Une autre typologie aussi intéressante à discuter est celle de Nicole Le Querler. Il s'agit avec cet auteur de trois modalités qui peuvent être numérotées de I à III mais qui porte chacune, un nom. Le tableau qui suit résume celles-ci :

| Modalité subjective I | Modalité intersubjective II | Modalité objective III |
|---|-----------------------------|--|
| Epistémique | Appréciative | Implicative |
| savoir, doute, ignorance, probabilité est heureux, malheureux, exclamation | ordre, suggestion | condition, concession, comparaison, but conséquence, cause, moyen |

Tableau n° 5 : Typologie de la modalité selon Le Querler⁴¹

La première modalité (épistémique) a trait à ce qui est asserté. Le locuteur manifeste son degré de certitude par rapport à ce qu'il dit. Il juge le contenu propositionnel de l'énoncé en se posant comme l'approuvant, le blâmant ou encore, par exemple, indigné par celui-ci. En somme, c'est l'expression de son attitude par rapport à ce contenu propositionnel. Pourrions-nous sinon affirmer que cette modalité se manifeste dans un énoncé si le locuteur y exprime un savoir ou une prise de position.

La deuxième modalité (intersubjective) porte sur les attitudes pouvant engager les deux acteurs de l'énonciation (le locuteur et son allocataire ou encore l'énonciateur et son co-énonciateur). Toute énonciation engage nécessairement un rapport entre le sujet énonciateur et un autre sujet relativement au contenu propositionnel.

41. Tiré de Meleuc (Serge) : « Nicole Le Querler, Typologie des modalités ». Presses universitaires de Caen, 1996. In : L'Information Grammaticale, N. 78, 1998. pp. 61-62. http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_78_1_2862_t1_0061_0000_2

La troisième modalité (objective) n'apparaît ou n'intervient, selon Le Querler « *que si le sujet énonciateur subordonne le contenu propositionnel à une autre proposition.* »⁴². Cette modalité ne concerne en rien le jugement de l'instance énonciative et elle ne dépend pas de celui-ci ni de l'appréciation ou de la volonté de cette instance.

En dernier, il est à rappeler qu'une assertion simple ne peut être concernée par la définition que nous donne cet auteur de la modalité. Celle-ci est définie comme une expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé. Et l'assertion simple est constative ou informative sans aucun marqueur explicite de modalisation.

42. (1996 :64)

EXERCICES

Exercice 01.

Soit la citation suivante :

de même que la pensée, elle [la modalité] est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc pas attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant qu'on n'y a pas découvert l'expression quelle qu'elle soit de la modalité.

Selon ce qui est présenté dans le cours à propos de la notion de *modalité*, et en vous aidant de vos lectures personnelles, dites ce que vous comprenez de la citation en illustrant par des exemples.

Exercice 02.

1. Soit le texte : *Le déclin de la parole*, de Philippe Breton, (voir Support n° 2, p. 43), vous l'étudierez dans l'objectif de :

- ✓ repérer les marques de modalisation y figurant
- ✓ expliquer la posture (le point de vue) du locuteur (énonciateur) vis-à-vis de ce qu'il rapporte (de ce qu'il dit).

CHAPITRE IV

Actes de langage, Théorie de la pertinence Et maximes conversationnelles

Les points que nous aurons à traiter dans ce chapitre se veulent une présentation de certains concepts et outils propres aux linguistiques de la parole. Il est bien évident que nous essaierons d'approfondir certains aspects mais il ne nous sera pas possible d'élargir à tous les concepts.

Nous nous limiterons souvent aux concepts et théories les plus opératoires. Nous traiterons ainsi d'abord de la théorie des actes du langage. Nous présenterons ensuite, sommairement, la théorie de la pertinence en passant par les lois du discours et les maximes conversationnelles.

I. La théorie des actes de langage

Les chapitres précédents nous ont permis de voir de quelle manière les linguistiques de la parole offrent l'occasion de dépasser l'appariement « *forme / sens* » tout en permettant de capter les visées profondes de tout énoncé. Nous avons vu que ce dépassement est venu comme réponse à un « désir » de ne pas rester dans ce qui est appelé « *l'illusion descriptive* » (voir page 15). Nous utilisons le langage souvent pour ne pas décrire le monde, mais plutôt pour agir sur celui-ci, pour faire agir l'allocutaire, pour modifier l'état des choses. C'est là l'aspect pragmatique du langage.

Sans revenir à ce que nous avons présenté au sujet des débuts de cette discipline, rappelons que la théorie des actes de langage (ou actes de paroles) constitue un moment fondateur dans l'histoire de la pragmatique. Cette théorie est bâtie sur l'idée qu'en plus du contenu sémantique d'une assertion (c'est-à-dire sa signification, indépendante du contexte réel), un locuteur peut user de la langue dans l'idée de faire quelque chose, à savoir transformer les représentations des choses ... Dans ces cas, on parle d'un énoncé performatif, par opposition, ou contraste, avec un énoncé constatif.

I. 1. La performativité

Cette notion est au centre de la théorie des actes de langage. Austin en fait le fondement essentiel de celle-ci. Elle renvoie au fait qu'un signe linguistique (énoncé, phrase, verbe, etc.), en étant performatif, réalise lui-même ce qu'il énonce. Un juge qui prononce une sentence, qui se résumerait par exemple au seul mot - *coupable* - fait advenir à la réalité une situation qui n'existait pas avant le lancement de ce verdict. Avant la prononciation de ce terme. Mais cette situation ne pourrait advenir que si le contexte est approprié. Le juge est seul apte à prononcer un verdict à partir de conditions réunies à cet effet pour qu'il puisse jouer ce rôle. Et les autres acteurs réunis

par et pour les circonstances acceptent autant ce rôle tout en acceptant les leurs. Dans ce sens, Daniel Laurier rappelle ce qui a été remarqué par Austin en écrivant :

Austin remarque, par exemple, qu'il est généralement nécessaire, pour que l'énonciation d'un performatif compte comme l'accomplissement d'une action, que cette énonciation fasse partie d'une procédure conventionnelle en vigueur dans une certaine communauté, que les personnes et les circonstances soient telles que l'exige l'application de cette procédure, et que la procédure soit suivie correctement et complètement par tous les participants. [...] Par exemple, si le locuteur qui fracasse la bouteille de champagne sur la coque du navire en disant « Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth » n'est pas dument mandaté pour le faire, il n'en résultera pas que le navire en question s'appelle désormais le Queen Elizabeth. De même, il n'y aura pas réellement de baptême si le locuteur se contente de produire l'énoncé, en oubliant de lancer la bouteille de champagne.⁴³

I. 2. Constatif / performatif

La première opposition posée comme fonctionnelle à partir du travail d'Austin, c'est celle entre *constatif* et *performatif*. Les constatifs renvoient à une catégorie d'énoncés descriptifs ainsi qu'à ceux pouvant recevoir la sanction vrai/faux.

Exemples :

- *La terre est ronde*
- *Le ciel est bleu*

Aux débuts de ses travaux, Austin pensait à une opposition stricte entre *constatif* et *performatif*. Mais à l'examen, celle-ci ne résiste pas aux emplois concrets. Elle n'est pas aussi stricte. Tenant compte de cela, cette opposition, bien que toujours opératoire, a été revue par Austin, en raison du fait, comme le souligne l'auteur que nous venons de citer, que certains

énoncés ne peuvent pas être littéralement dits vrai ou faux, mais ils peuvent être objectivement corrects ou incorrects, bon ou mauvais, justifiés ou non, et qu'ils le soient ou non dépend d'une certaines manières des faits. Par exemple, l'arbitre qui siffle un hors-jeu fait en sorte qu'il y a hors-jeu (et en ce sens son coup de sifflet équivaut à un performatif), mais son jugement peut être contesté (et éventuellement renversé) à la lumière des faits [...] et il correct dans certains contextes de dire « L'Italie a une forme d'une botte », bien que ce ne soit pas littéralement et strictement vrai.⁴⁴

Cette opposition a été revue par Austin pour tenter de poser une classification de ces énoncés. L'auteur déjà cité signale dans ce sens :

43. Laurier (Daniel). *Introduction à la philosophie du langage*. Mardaga éditeurs. 1995. p. 95

44. Idem. p. 98.

Ces difficultés à expliciter les fondements de l'oppositon performatif / constatif ont poussé Austin à la répudier pour la remplacer par une classification des différents types d'actes de langage, c'est-à-dire, des différents sens dans lesquels on peut dire que dire quelque chose faire quelque chose. C'est ainsi qu'il a été amené à distinguer trois types d'actes qui sont normalement accomplis par tout locuteur lorsqu'il énonce une phrase, à savoir, les actes locutoires, illocutoires,, et perlocutoires.⁴⁵

I. 2. Les composantes du performatif

Bien que quelques aspects du travail d'Austin aient été revus par certains linguistes, par John Searle, entre autres, les fondements principaux de celui-ci demeurent toujours tels quels et toujours fonctionnels.

On s'accorde ainsi, avec Austin, que tout acte de langage est constitué de trois composantes qui sont elles aussi vues comme étant des actes. Ceux-ci se réalisent simultanément. Notons encore que le premier de ces actes, l'acte locutoire, est composé, à son tour, de trois actes qui se réalisent aussi simultanément.

I. 2. 1. L'acte locutoire

C'est l'acte renvoyant à cette capacité qu'a le locuteur d'agencer un ensemble de sons (prononcer/écrire certains sons) pour former des éléments (unités, mots, expressions) pourvus d'un sens. Il renvoie, finalement au fait de dire quelque chose : exécution d'un acte locutoire. Exemple : « *Je te promets deux mille DA* ». Cet acte locutoire a les mêmes frontières que la proposition.

Comme nous venons de le signaler, dès que cet acte est accompli, il y a accomplissement des trois actes le composant et qui sont : l'acte phonétique, l'acte phatique et l'acte rhétique. Nous essaierons de résumer ce qui les distingue sous forme de tableau et ce à partir de la présentation que nous donne Daniel Laurier de ceux-ci, toujours en référence au travail d'Austin.

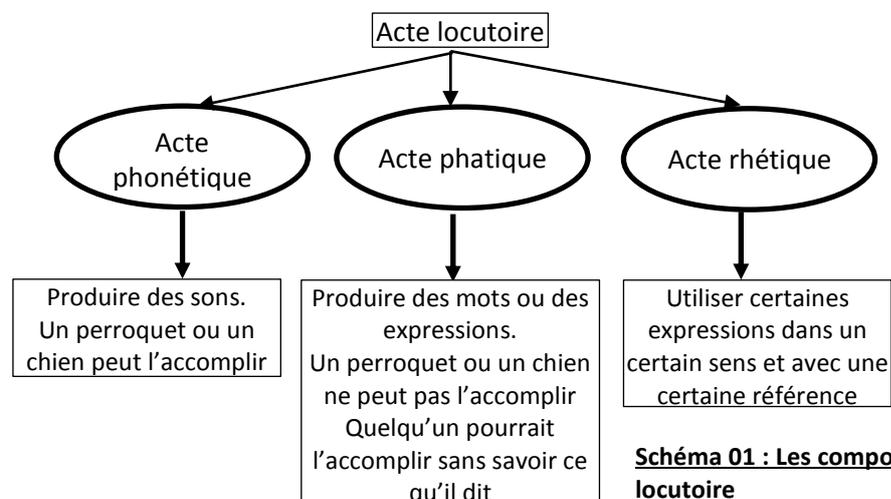


Schéma 01 : Les composants de l'acte locutoire

⁴⁵ Ibidem. p. 98.

Ce schéma montre ce qui distingue ces trois actes. Il ne faut pas oublier que nous sommes là au niveau de la première composante de l'acte de langage, l'acte locutoire. La nuance existant au niveau du troisième acte, l'acte rhétorique, oblige Austin à expliquer ce qui le distingue de l'acte phatique. Pour ce faire, il recourt à l'opposition existant entre le discours direct et le discours indirect. En expliquant ce qui motive cette distinction et ce recours à cette opposition, Daniel Laurier écrit :

Pour clarifier cette distinction, Austin s'appuie sur l'opposition entre le discours direct et le discours indirect. Alors que le discours direct sert à rapporter un acte phatique, seul le discours indirect permet de rapporter l'acte rhétorique accompli par un locuteur.⁴⁶

I. 2. 2. L'acte illocutoire (illocutionnaire)

L'acte illocutoire renvoie à l'idée, ou au fait, d'orienter le dire de manière à faire quelque chose avec celui-ci. En d'autres termes, que fait *x* en proférant l'énoncé *y* ? Quelle est l'intention de son dire ?

Cette composante articule l'idée qu'à toute production d'énoncé -ou presque- est attachée conventionnellement une certaine « force » qui s'y dégage dès que l'énoncé est proféré. Dès que l'on entend proférer ainsi un énoncé tel que « *La séance est ouverte* », cela revient à ouvrir de fait la séance. Il est nécessaire, pour le moins, que cet énoncé soit dit par un locuteur donné dans des circonstances données.

I. 2. 3. L'acte perlocutoire

On peut sinon aussi parler d'*effet perlocutoire*. Ce qui est dit est souvent proféré de sorte à provoquer un effet. Le locuteur vise, par sa parole à induire un comportement, une façon d'être, une réaction chez l'interlocuteur. L'énoncé de tout à l'heure « *La séance est levée* » provoque un certain nombre d'effet : l'auditoire se tait, quelqu'un prend la parole ...etc. Notons qu'il peut arriver qu'un énoncé provoque des effets non visés par le locuteur.

46. Idem. p. 99

II. Maximes conversationnelles et lois de discours

En parlant, nous suivons sûrement une quelconque logique ou peut-être des lois à partir desquelles nous arrivons à nos objectifs de communication. Y aurait-il ainsi des règles que nous suivons dans nos conversations comme nous suivons des règles telles celles de la grammaire quand nous formulons des énoncés, ou celles du code de la route quand nous conduisons notre voiture ?

S'il y a bien des règles elles ne seraient pas de même nature que celles nous offre la grammaire, encore moins que celles auxquelles nous nous plions quand nous sommes sur la route. Toujours est-il, des philosophes, des pragmaticiens se sont intéressés à l'idée de savoir à quel degré la convention, dans le langage, ne se limite pas à l'accord de faire coïncider la même suite de sons formant un nom (ou un mot) avec le même référent.

Cette « logique de conversation », c'est le philosophe américain Paul Grice (1913-1988) qui en a parlé le premier. Il est le premier à avoir pu dégager ce qui sera appelé les « maximes conversationnelles ». Celles-ci renvoient à cette logique à laquelle les interlocuteurs s'astreignent quand ils sont en conversation. Ils sont tenus de les suivre, à défaut, ils risquent de ne pas transmettre comme il se doit ce qu'ils veulent communiquer. Ceci pour le moins, peut-être. Pourraient-ils risquer sinon de perdre la face, ou d'être peut-être dans des situations plus « difficiles ».

L'expression « *maximes conversationnelle* » n'est pas tout à fait utilisée dans la littérature francophone. C'est plutôt celle de *lois de discours* qui lui est préférée. Mais il est à signaler qu'il y a une légère différence entre *lois du discours* et *maximes conversationnelles*. Dans le fond, ces dernières recourent en partie les lois du discours. L'essentiel pour Paul Grice était de comprendre comment ces maximes pouvaient aider l'auditeur à « capter », à déceler ce qui ne figurait pas dans un énoncé.

Ces maximes, qui sont au nombre de quatre, dépendent d'un principe plus général, *le principe de coopération*. Il s'agit là d'une loi fondamentale que Grice met au sommet de l'édifice. Sans celle-ci, aucune maxime ne saurait trouver place dans la conversation. Ainsi, au départ de toute conversation il faut une volonté minimale de coopération. Même en pleine dispute, les interlocuteurs doivent s'accorder sur l'objet de leur dispute.

En somme, la conversation se présenterait comme un jeu. Il est, normalement, attendu de tous les participants que certains principes généraux soient respectés. Que les règles soient admises mais surtout respectées.

Avant de présenter ces maximes, revenons un instant au principe de coopération pour le présenter tel qu'énoncé par P. Grice. Celui-ci est ainsi formulé :

... que votre contribution à la conversation corresponde à ce qui est exigé de vous, au moment où elle intervient, pour le but ou la direction acceptée de l'échange verbal dans lequel vous êtes engagé⁴⁷.

Voici résumées, sous forme de tableau, les quatre maximes conversationnelles telles qu'élaborées par Grice.

| Maxime ⁴⁸ | | | |
|--|---|--|--|
| Quantité | Qualité | Relation | Manière |
| <i>Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis</i> <i>Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis.</i> | <i>Que votre contribution soit véridique</i> ✓ <i>N'affirmez pas ce que vous croyez faux</i> ✓ <i>N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves</i> | <i>Parlez à propos</i> <i>Soyez pertinent</i> | <i>Soyez clair</i> <i>Évitez de vous exprimer de manière obscure</i> <i>Évitez d'être ambigu</i> <i>Soyez ordonné</i> |

Mais il est à préciser qu'il ne faut pas croire que les conversations fonctionnent toujours en tenant compte de ces maximes. Il peut arriver, et c'est souvent le cas, que telle ou telle autre règle ne soit pas respectée. Cela fait même partie du jeu car il arrive que l'être humain mente, oublie, soit trop long, ou sinon avare en détails. Ainsi, que penser, par exemple, de quelqu'un qui revient de voyage et à qui sa femme pose une question lui suggérant de raconter les détails de son périple, celui-ci répond : *c'était vraiment fatigant !* Sa femme ne serait-elle dans le droit de ne pas se sentir satisfaite de sa réponse en pensant qu'elle ne renferme pas autant d'informations qu'elle aurait souhaité ? C'est donc la maxime de quantité qui n'est pas respectée. Mais s'il était rentré dans trop de détails au point de donner plus d'information qu'il n'en fallait. Il risquerait de la même façon de ne pas respecter la même maxime. Celle de la manière n'est-elle pas non plus omise ? Ne pourrait-on pas croire qu'il est resté ambigu ?

Il est possible de présenter ces maximes sous l'angle des lois qui leur sont équivalentes, du moins les principales. Sur la base de ce qui est élaboré principalement par Grice, nous pouvons constituer un tableau comme celui figurant plus haut :

47 Cette traduction n'est pas de nous. Le texte en anglais porte le titre *Logic and conversation*, GRICE, H. P. : (1975) traduit vers le français (1979), *Logique et conversation*, Communication n° 30, Éditions du Seuil. Toutes les maximes de P. Grice sont traduites vers le français. Elles sont largement reprises sur Internet.

48 Nous ne faisons ici que reprendre, dans ce tableau, ce qui est déjà consacré par les linguistes, d'abord Grice, comme définitions (ce qui est en italique n'est pas de nous).

| Loi de discours | | | |
|---|--|------------------------|--|
| Loi d'informativité | Loi d'exhaustivité | Loi de pertinence | Loi de sincérité |
| <i>Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il n'est requis.</i> | <i>Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis.</i> | <i>Parlez à propos</i> | <i>N'affirmez pas ce que vous croyez être faux. N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves.</i> |

A partir de là, nous voyons plus clairement l'équivalence que l'on pourrait poser entre les maximes conversationnelles et les lois du discours. La maxime de relation coïncide avec la loi de sincérité. Nous voyons encore que la maxime de quantité renferme ou bien renvoie à deux lois, celle d'informativité et celle d'exhaustivité. Nous avons, en outre, souligné que les maximes conversationnelles couvrent un champ moins vaste que celui des lois de discours. Ainsi, la loi d'intérêt, qui renvoie à la nécessité « *de dire des choses qui doivent intéresser l'interlocuteur* » serait-elle du même ordre que la maxime de relation qui parle de la nécessité d'être pertinent dans son propos. Nous venons de voir que nous pouvons coïncider celle-ci avec la loi de sincérité. Aussi, la loi d'enchaînement qui signale que « *Pour être cohérent il faut toujours reprendre quelque chose de connu et ajouter quelque chose de nouveau* » rappelle la maxime de manière.

Ce qui est à retenir, en somme, comme déjà souligné, c'est que l'une des caractéristiques du discours (de la conversation) est qu'on fait toujours comme si ces règles étaient respectées. Le fait de supposer qu'elles sont effectivement respectées nous permet, entre autres, de tirer des inférences à partir de ce qui est dit.

III. De l'inférence à la pertinence

D'où vient-il que nous choissions souvent de communiquer de manière non littérale ? L'exemple a été déjà présenté par bon nombre de linguistes, on pourrait préférer dire à celui avec qui on s'attable : *Pourriez-vous me passer le sel ?* Au lieu de *Passez-moi le sel, s'il vous plait.* A la question : *voulez-vous du café ?* On pourrait recevoir une réponse telle que : *je dois me réveiller tôt, demain.*

Mais ce qui retient l'attention, c'est que les interlocuteurs arrivent souvent à saisir ce qui en jeu dans l'échange et ainsi admettre les réactions et les réponses comme étant celles attendues ou encore conformes à la suite de la conversation. La question se pose dès lors pour savoir comment est-il possible qu'un auditeur puisse comprendre une énonciation de manière non littérale et comment se fait-il que le locuteur choisisse, comme nous venons de le soulever, un mode d'expression non littérale plutôt qu'un mode d'expression littérale.

Ceci trouve réponse dans les capacités que nous avons à manipuler la langue. Cette manipulation n'est possible que grâce à nos fonctions psychiques. Tout se déroule au niveau du psychisme. Rappelons-nous, justement, que F. Saussure a envisagé la sémiologie comme partie intégrante de la psychologie générale⁴⁹.

III. 1. L'inférence

L'inférence est une opération mentale. Elle réfère à ce mouvement de la pensée qui va des principes à la conclusion. C'est à grâce à cette opération que l'on pourrait tirer de nouvelles informations d'informations déjà existantes. Cette opération nous permet de passer d'assertion prises comme vraies, que nous appellerons prémisses, à une nouvelle assertion qui en est la conclusion.

Certains énoncés ont la propriété d'impliquer d'autres énoncés. Ainsi la profération de *X* nous incite à comprendre *Y* qui est nécessairement impliqué par le premier énoncé. Reprenons l'exemple donné plus haut en posant deux interlocuteurs :

A : *Voulez-vous un café ?*

B : *Je dois me réveiller tôt demain.*

Il aurait fallu tout un raisonnement pour A pour comprendre que B ne veut pas prendre de café. Le raisonnement en question se présente tel un « double syllogisme » :

Prémisse majeure : B doit se réveiller tôt

Prémisse mineure : B doit dormir

Conclusion : B ne doit pas prendre d'excitant

Prémisse majeure : Les excitants maintiennent éveillé

49. « On peut donc concevoir une science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ; elle formerait une partie de la psychologie sociale, et par conséquent de la psychologie générale ; nous la nommerons sémiologie. » De Saussure (Ferdinand). Cours de Linguistique Générale.

Prémisse mineure : Le café est un excitant
Conclusion : B ne doit pas prendre de café.

Pour d'autres exemples, se rapporter au support n° 01 (Les faits pragmatiques).

III. 2. La théorie de la pertinence

A l'origine de cette théorie, l'une des maximes de Grice, qui stipule qu'il faudrait parler à propos (loi de pertinence). Le principe ici concerné rappelle cette idée d'économie du langage qui rappelle cette nécessité de ne dire que ce qui est « essentiel ». Sauf qu'il est difficile, surtout dans le langage ordinaire, de mesurer ce qui est essentiel de ce qui peut être accessoire.

Pour résumer l'essentiel de cette théorie, pourrions-nous dire pose le principe que la compréhension d'un énoncé tient moins à quelque chose qui serait de l'ordre de la convention qu'à la reconnaissance de l'intention informative du locuteur.

Ainsi, en posant que le locuteur est rationnel, l'auditeur essaiera de déduire la meilleure interprétation possible de son propos, le décodage le plus à même apte à coïncider avec l'intention du locuteur. Nous retiendrons avec Grice qu'un locuteur rationnel répond à deux caractéristiques : 1. Il respecte le principe de coopération. 2. Il respecte les maximes de conversation (quantité, qualité, relation, manière).

Il y a de signaler que cette conception a été reprise par Sperber et Wilson en se basant sur les points centraux développés par Grice dans sa théorie. Le but central de la communication, chez ces deux linguistes revient à reconnaître l'intention communicative de l'interlocuteur. Cette reconnaissance n'est possible que par un effort coopératif. Pour ces derniers, « *un énoncé est d'autant plus pertinent qu'avec moins d'information, il amène l'auditeur à enrichir ou modifier le plus ses connaissances.* »

EXERCICES

Exercice 01

Soit l'échange suivant entre A et B :

A : *Belle journée pour une promenade !* (1)

B : *Il fait beau, mais je suis fatigué.* (2)

1. Tenant compte de la théorie de la pertinence, dites si cet échange est cohérent (tout en vous référant aux maximes conversationnelles).

02. Tenant compte de l'assertion : « *le même mot produit des effets différents* ». Analysez la phrase (2) de sorte à faire ressortir sa signification (Signification : la manière d'interpréter la connexion entre les deux propositions qui la composent) → Instruction sur la manière d'interpréter la connexion entre propositions.))

Exercice 02

Soit la situation suivante impliquant deux locuteurs A et B :

A : *Viens ici !* (1)

B ne s'exécute pas et ne répond pas à A.

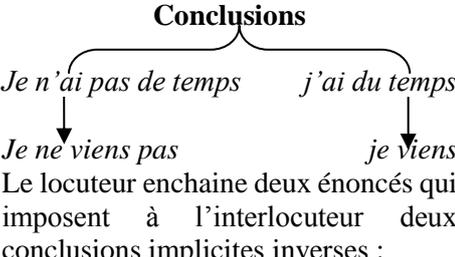
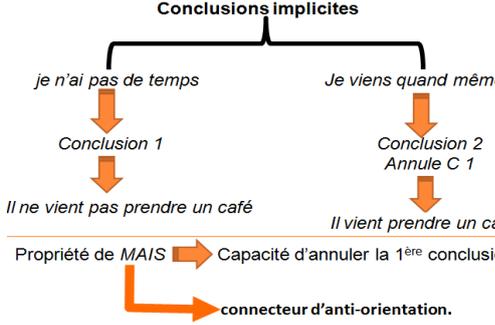
- ✓ Quelle analyse pourrions-nous faire de la situation ?
- ✓ Que pourrions-nous dire de l'énoncé (1) et de la réaction de B ?

PRAGMATIQUE. MASTER 1. Toutes spécialités Support n° 01.

LES FAITS PRAGMATIQUES

Certains faits liés à l'usage du langage, ne peuvent être pris en compte dans la représentation du fonctionnement du langage comme système d'appariement <forme-sens>. Trois domaines de faits illustrent la nécessité de dépasser ce modèle et d'introduire la dimension pragmatique. Il s'agit de faits d'énonciation, d'inférence et d'instruction

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| 1. L'énonciation | <p>La découverte du rôle de l'activité énonciative sur la structure linguistique est la plus importante de la pragmatique. L'argument procède en deux temps : →</p> | <p>1. Certains énoncés n'ont pas pour fonction de désigner un objet du monde : ils n'ont pas de fonction référentielle, mais une fonction auto-référentielle → ils réfèrent à eux-mêmes.</p> <p>2. La fonction auto-référentielle n'est pas le fait de situation ou de contexte ... elle est indiquée, par une convention de langue, dans la structure de l'énoncé.</p> |
| 1. a. Exemples d'énoncés | <p>1. a. 1. Les énoncés performatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Je te promets de venir.</i> ▪ <i>Je t'ordonne de sortir.</i> ▪ <i>Je te souhaite un bon voyage.</i> <p>Ces types d'énoncés doivent se comprendre comme réalisant l'action qu'ils nomment (une promesse, un ordre, un souhait)</p> | <p>1. a. 2. Les connecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Pierre s'est marié, mais c'est un secret</i> ▪ <i>Est-ce que tu es libre ce soir ? Parce qu'il y a un bon film au cinéma.</i> <p>Certains connecteurs ont des emplois dans lesquels les connexions qu'ils opèrent ne portent pas sur des contenus mais sur des actes d'énonciation. Ainsi dans : <i>Pierre s'est marié, mais c'est un secret, la connexion avec mais ne porte pas sur le fait que Pierre s'est marié mais sur le fait de dire que Pierre s'est marié.</i></p> |
| 2. L'inférence | <p>1. a. 3. La négation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Jean n'est pas intelligent, il est très intelligent.</i> ▪ <i>Il ne m'a pas demandé de sortir, il m'a mis dehors.</i> <p>Dans les exemples de négation, l'effet de la négation ne porte pas sur la proposition niée, mais sur son assertabilité, à savoir sur la possibilité même de l'affirmer. Ainsi, le locuteur qui nie l'énoncé <i>Jean est intelligent</i> en (3) ne nie pas l'intelligence de Jean, mais la possibilité d'affirmer l'intelligence de Jean, assertion qu'il considère comme insuffisante.</p> | <p>2. L'inférence</p> <p>Certains énoncés ont la propriété d'impliquer d'autres énoncés. Voyons ces deux exemples :</p> <p>(a) <i>Max est célibataire</i> (b) <i>Si le taxi n'était pas tombé en panne, nous n'aurions pas manqué l'avion.</i></p> <p>Les implications que l'on pourrait avoir de (a) et (b) ne demandent pas, pour être tirées, que l'énoncé soit complété par des informations non linguistiques, c'est-à-dire contextuelles. D'où (a') et (b') qui ne demandent aucune indications externes à la structure de ces énoncés →</p> <p>(a') <i>Max n'est pas marié</i> (b') <i>Le taxi est tombé en panne et nous avons manqué l'avion.</i></p> <p>Dans ce genre d'énoncés, la communication est littérale. Dans certains cas, cependant, la communication peut ne pas être littérale, et faire appel au contexte. Voyons trois autres énoncés :</p> <p>(1) A : Quelle heure est-il ? B : Le facteur vient de passer.</p> <p>(2) Peux-tu me passer le sel ?</p> <p>(3) Cette chambre est une porcherie.</p> <p>Dans ces exemples, le locuteur ne communique pas littéralement ce que les mots de la phrase signifient, mais bien plus :</p> <p>En (1), la réponse de B n'est cohérente (ou pertinente) avec la question que s'il est mutuellement manifeste pour A et B que le facteur passe à une heure qu'ils connaissent tous les deux (par exemple 10 heures); en (2), le locuteur ne s'inquiète pas de la capacité de son auditeur à passer le sel, mais lui élève des</p> <p>demande le sel; en (3), la chambre décrite comme une porcherie n'est pas une vraie porcherie (où l'on élève des porcs), mais ressemble à un degré élevé (saleté, désordre) à une porcherie.</p> <p>Dans les énoncés (1) à (3), il est nécessaire d'ajouter à l'information linguistique véhiculée par l'énoncé de l'information non linguistique nécessaire pour le processus inférentiel.</p> |

| | | |
|--|--|--|
| <p>3. L'instruction</p> | <p>Voyons l'exemple d'un connecteur</p> <p>a. <i>Le temps n'est pas beau, mais mauvais.</i> b. <i>Le temps n'est pas beau, mais j'ai envie de prendre l'air.</i> c. <i>Le temps n'est pas beau, mais la pluie va arroser les champs.</i> d. <i>Le temps n'est pas beau. – Mais un rayon de soleil éclaire le salon</i> e. <i>Mais venez donc diner ce soir.</i></p> <p>A travers ces exemples, le connecteur mais, produit des effets différents : L'intuition qui est à l'origine de l'analyse des connecteurs est que leur signification correspond à une instruction sur la manière d'interpréter la connexion entre propositions.</p> | <p>L'analyse instructionnelle vise donc à donner un schéma général de fonctionnement du mot instructionnel. Schéma formulé à l'aide de variables. Par exemple, pour une séquence P mais Q, le schéma instructionnel peut prendre la forme suivante :</p> <p style="text-align: center;">Séquence : P mais Q</p> <p>De P, tirez la conclusion R De Q, tirez non -R De P mais Q, tirez non -R</p> <p>Ainsi, l'énoncé f va recevoir l'analyse instructionnelle suivante :</p> |
| <p>3. a. Analyse instructionnelle</p> | <p>(f) <i>Il fait beau, mais je suis fatigué</i></p> <p>(f') a. de P (<i>il fait beau</i>), tirez la conclusion R (<i>allons nous promener</i>) b. de Q (<i>je suis fatigué</i>), tirez la conclusion non -R (<i>n'allons pas nous promener</i>) c. de P mais Q tirez la conclusion non -R</p> <p>Cette analyse pourrait être schématisée comme suit :</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Certaines études de Ducrot critiquent la présentation que font les dictionnaires du mot mais</p> | <p>Ils essayent de décrire <i>mais</i> « selon les informations que contiennent les énoncés qu'il enchaine. On aboutit ainsi à des 'mais d'approbation', 'mais de renforcement, mais de restriction...' Au lieu de cette typologie de différents <i>mais</i>, il faut ... étudier les types de relations possibles produits à l'aide de <i>mais</i>. De cette façon, on arrive à saisir la fonction fondamentale de <i>mais</i> comme mise en relation d'opposition ».</p> |
| <p>3. b. Mais → autres exemples</p> | <p>(1) a. <i>Viens prendre un café avec moi.</i> b. <i>Je n'ai pas de temps mais je viens quand même.</i></p> <p>Logiquement, on ne peut pas dire dans le même énoncé je n'ai pas de temps et j'ai du temps.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: center;">Conclusions implicites</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>A cause de cette propriété de MAIS de pouvoir annuler la première conclusion, il est appelé un connecteur d'anti-orientation.</p> <p>Grâce aux connecteurs argumentatifs, le locuteur peut mettre en relation deux énoncés</p> | <p>n'ayant pas de rapport logique pour former un argument cohérent, compris par le locuteur. Le connecteur n'indique pas de sens à déchiffrer, mais une fonction. Cette fonction est le pouvoir de donner un but argumentatif aux énoncés que le connecteur articule dans le discours.</p> <p>Texte Inspiré en majorité de : <i>Dictionnaire encyclopédique de pragmatique</i>. Paris : Editions du Seuil. 1994. MOESCHLER (Jacques), REBOUL (Anne).</p> |

LE DÉCLIN DE LA PAROLE

PHILIPPE BRETON

Nous sommes dans une situation étrange : alors que la persuasion est partout, que ses procédés nous assaillent de toute part, élèves et étudiants ne sont préparés ni à la pratiquer ni à la décoder. Malgré la volonté de quelques enseignants et la ténacité de quelques chercheurs en communication, il n'y a nulle part de véritable programme de sensibilisation à l'argumentation, c'est-à-dire à un convaincre non-manipulatoire.

A cause de ce vide relatif, on a vu proliférer ces dernières années, dans le monde de l'entreprise, de la communication, ainsi que dans l'immense marché que constitue la « recherche de l'épanouissement personnel », de multiples « théories », souvent vendues à prix d'or, qui justifient « scientifiquement » l'instrumentalisation et la manipulation d'autrui comme mode d'être en société.

Car le XXe siècle est témoin d'un paradoxe qui a été peu souligné jusqu'à présent. D'un côté on a vu se développer, d'une manière qui n'a pas de précédent, toute sorte de pratiques de la persuasion. Les batailles idéologiques se sont succédé par vagues, mobilisant des foules immenses. Les ressources de la propagande, de la désinformation, de la manipulation psychologique ont été massivement utilisées tout au long de ce siècle, en période de guerre comme en période de paix. Même la progression mondiale, à l'heure actuelle, du libéralisme constitue, sous des formes nouvelles, un immense enjeu de persuasion. Le développement du secteur marchand, lui aussi sans précédent, se nourrit de l'emprise majeure de la publicité sur les consciences, vaste entreprise de conviction peu regardante sur les moyens.

D'un autre côté, malgré cette présence massive, la parole pour convaincre se déploie dans un vide presque total de réflexion, d'enseignement, de culture, et pour tout dire, d'éthique. Il n'y a pas de véritable « culture du convaincre » à la mesure d'une civilisation qui ne cherche plus dans les normes du passé et de la tradition les raisons de son destin.

Manipuler les esprits

La conséquence de ce paradoxe est que l'exercice de la parole, presque uniquement soumis à la règle de l'efficacité, décline au profit de ses formes les plus manipulatoires.

On peut se demander si nous n'assistons pas à un véritable déclin de la parole et de la fonction qu'elle remplit dans le progrès de la civilisation. D'autres périodes de l'histoire humaine ont connu un tel déclin. Après cinq siècles de République durant lesquels s'était formée, dans la continuation de l'esprit démocratique athénien, une culture du débat politique, l'historien romain Tacite se demande, dans un texte écrit aux alentours de l'an 80 (après J.-C.), si celle-ci n'est pas en train de disparaître sous ses yeux (1). « Aujourd'hui, écrit-il, il faut faire court : fini le temps où les orateurs pouvaient s'exprimer librement devant un public attentif et qui prend part aux débats. » « Aujourd'hui, dit-il encore, la culture des orateurs, qui avait nourri la République, ne sert plus à rien : l'Empire s'impose et avec lui la démocratie de la parole disparaît. » Tacite voit dans l'esthétisation du discours - et la naissance d'un genre, la littérature - la conséquence de cette fin d'une époque inaugurée par Athènes. Il évoque aussi les jeux du cirque, devenus unique sujet de conversation « même dans les écoles de rhétorique ».

En restant prudent sur la comparaison, ne vivons-nous pas une période équivalente, où la parole est tout aussi malmenée ? Aujourd'hui aussi, il faut faire court : le « clip » est devenu l'unité de mesure du discours. Le débat vivant est remplacé par des procédures manipulatoires au service le plus souvent d'une pensée unique à l'échelle mondiale. Les nouveaux jeux du cirque, le spectacle télévisuel multichânes, sont l'unique sujet de conversation. Mesure-t-on les conséquences sur une société où l'on ne parle plus que de choses que l'on n'a pas vécues, sinon par procuration virtuelle (2) ?

Le premier signe, mais pas le plus visible, du déclin de la parole est la tentative de restriction du champ où elle s'applique. Qu'est-ce qui est discutable, qu'est-ce qui relève d'un choix collectif ? La gigantesque bataille idéologique qui a pour objet d'imposer le libéralisme à l'échelle mondiale, a comme caractéristique de se mener sur un mode manipulateur. Loin de se présenter comme un choix possible, discutable dans l'espace public, le libéralisme se présente comme une « évolution naturelle », une « loi » à laquelle nous serions soumis. La parole est dessaisie de sa possibilité d'intervention, et l'essentiel de ce qui nous arrive est présenté comme non discutable, échappant à la parole. Il y a beau jeu, dans une telle situation, de se plaindre qu'il n'y a pas, comme Francis Fukuyama avait tenté de le faire croire, de solution de rechange au libéralisme. En somme, on nous lie les mains, on nous jette à l'eau et on dit que nous ne savons pas nager...

Lutter contre le déclin de parole passe par tout ce qui permet de rendre discutable notre destin commun, par le refus de la météorologisation du politique et de l'assimilation sémantique si répandue, du chômage à une sorte d'anticyclone des Açores, c'est-à-dire à un phénomène sur lequel nous n'aurions aucune prise.

Un autre signe du déclin de la parole est l'absence de référence, dans l'espace public, à des normes qui réguleraient l'emploi de tel ou tel type de procédés visant à convaincre. Il est frappant de voir l'absence de disjonction, dans les démocraties modernes, entre l'univers des fins et celui des moyens.

Si les fins sont bonnes, alors tous les moyens peuvent être mis à leur service. La fascination pour la technique n'est pas étrangère à ce curieux blanc-seing donné aux moyens de communication. Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, la propagande est diabolique lorsqu'elle est au service des régimes totalitaires, mais devient d'une certaine façon respectable lorsqu'elle est mise au service d'idéaux démocratiques. C'est d'ailleurs, comme le montre Jacques Ellul, le gouvernement américain lui-même qui a inauguré les techniques de la propagande moderne en 1917, au service d'une « bonne cause », les idéaux de la démocratie libérale (3). Il en est des techniques de manipulation comme de la bombe atomique, un « outil au service de la paix », un « dépôt sacré », comme disait le président Truman, lorsqu'elle est entre les mains des démocraties libérales, mais objet de terreur diabolique quand les « autres » la fabriquent.

Le sommet de cette confusion entre les fins et les moyens est la publicité moderne. On sait, depuis Stuart Ewen, que les capitaines d'industrie du XX^{ème} siècle se sont transformés grâce à elle en « capitaines de conscience » (4). Objet complexe par le mélange des genres qu'elle opère, la publicité reste un formidable outil de manipulation des esprits. Les générations futures jugeront peut-être que nous aurons été de ce point de vue autant « sous influence » que les habitants des pays totalitaires que nous plaignons d'avoir été irradiés par la propagande. Mais comme la cause est bonne, du moins du point de vue du secteur marchand, les moyens le seraient aussi.

Tout dire tout faire ?

Le domaine politique n'échappe pas à cette contradiction qui fait que la démagogie serait légitime si le programme politique est bon. C'est ainsi qu'on a vu une partie de la gauche française trouver des vertus à un bateleur démagogue, M. Bernard Tapie, dont l'ignominie des stratégies de persuasion n'échappait pourtant à personne. Comment lutter contre la propagande de l'extrême droite quand on ne condamne pas son emploi dans le camp démocratique ?

Ne faut-il pas réfléchir à une disjonction entre une éthique des fins et une éthique des moyens, qui partirait du principe que toute parole, quelle qu'elle soit, se corrompt d'être diffusée à l'aide de procédés manipulateurs qui ne respectent ni celui qui l'émet ni celui qui la reçoit ? Les normes qui permettraient d'opérer une partition entre ce qui relève du respect et ce qui émerge à la violence manipulateur existent. Déjà la culture grecque de l'argumentation, à

peine inventée, les discutait. Depuis cette époque, tout homme politique qui franchit par exemple la ligne rouge de la démagogie sait qu'il le fait. Ces normes, qui sont des normes de civilisation, sont connues de tous. Mais leur portée est atténuée, voire niée dans un climat où le « laisser-faire » s'applique aussi à la parole et aux procédés de communication.

Tout rappel de ces normes est pris dans la fausse alternative liberté/censure qui est le credo des sociétés libérales. Il en est de ces normes comme de toute parole dans l'espace public : on peut tout dire, tout faire. Toute idée qui trouve preneur serait légitime du fait même qu'elle trouve preneur. C'est ainsi que les lois du marché contaminent jusqu'au monde des idées et des moyens de les communiquer. Il faut rappeler que de la même façon que nous avons renoncé, en signe de civilisation, à l'exercice de la violence et de la vengeance privée (5), nous avons reconnu, au moment même de la naissance de la démocratie, des normes qui permettent de renoncer à la violence psychologique que constitue la manipulation de la parole. Il est peut-être temps de les réactiver, d'en souligner l'importance pour la démocratie et de montrer l'intérêt que chaque citoyen pourrait en retirer.

Un autre signe du déclin de la parole est la désaffection des systèmes d'enseignement et de recherche vis-à-vis de ce que Roland Barthes avait qualifié d' « empire rhétorique » (6). En 1902 disparaissait des programmes d'enseignement français cette matière qui avait été, depuis deux mille cinq cents ans, la base de toute scolarité. Bien sûr, la rhétorique s'était progressivement dégradée, pour n'être plus qu'une coquille en partie vidée du contenu citoyen qu'elle avait à la période classique.

Une des fonctions civiques essentielles de l'enseignement ne serait-elle pas de montrer que les grandes valeurs démocratiques ne sont rien si les moyens pour les défendre ne sont pas, eux aussi, au service du recul de la violence et de la construction d'un lien social solidaire, c'est-à-dire, respectueux de la relation à autrui ?

Philippe Breton
Sociologue, Strasbourg.

Ce texte est extrait de son ouvrage *Le Culte d'Internet. Une menace pour le lien social ?* collection « Sur le vif », La Découverte, Paris, 128 pages

(1) Tacite, *Dialogue des orateurs*, Société d'édition Les Belles Lettres, Paris, 1985.

(2) Lire Philippe Breton, *L'Utopie de la communication, le mythe du village planétaire*, La Découverte, deuxième édition, Paris, 1995.

(3) Jacques Ellul, *Histoire de la propagande*, PUF, Paris, 1967.

(4) Stuart Ewen, *Consciences sous influence : publicité et genèse de la société de consommation*, Aubier, Paris, 1983.

(5) Lire sur ce point : Jean-Pierre Vernant, *Les Origines de la pensée grecque*, PUF, Paris, 1962.

(6) Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique », in *Communications* no 16, numéro spécial consacré aux « Recherches rhétoriques », Seuil, Paris, 1970.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Ambroise (Bruno). *Les pouvoirs du langage : la contribution de J.L. Austin à une théorie contextualiste des actes de parole.* ... Sciences de l'Homme et Société. Université de Nanterre - Paris X, (2005).
- ✓ Amossy (Ruth) ; L'argumentation dans le discours. Coll. Coursus – linguistique. Editions Armand colin. 2ème édition. (2006.)
- ✓ Armengaud (Françoise). *La pragmatique*, Paris, PUF, «Que sais-je ?», (2007)
- ✓ Austin (John L.) *Quand dire, c'est faire*. Première conférence. Éditions du Seuil, (1970). Paris.
- ✓ Ballabriga (Michel). *Sémantique Textuelle 1* Texto. mars 2005. Université de Toulouse II-Le Mirail.
- ✓ Baylon (Christian) & Fabre (Paul). *Initiation à la linguistique. Cours et applications corrigés*. Edition Armand colin. 2^{ème} édition. Col. Coursus.
- ✓ Benveniste (Émile). *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard (1966),
- ✓ Benveniste (Émile). *Problèmes de linguistique générale II*, Gallimard, Paris. (1974)
- ✓ Bronckart (& all ...) ; « Théorie des actes de langage et enseignement de la L2. Un exemple de transposition didactique ». consultation en ligne. Archives ouvertes. Université de Genève. URL : <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:37322>.
- ✓ Chareaudeau (Patrick) (Sous la direction de), Maingueneau (Dominique) ; *Dictionnaire d'analyse du discours...* Edition Du Seuil. Février 2002.
- ✓ Conte (Auguste) *Cours de philosophie positive (1830 – 1842)*.
- ✓ Dubois (Jean). *Dictionnaire de linguistique*. Edition (2001)
- ✓ Ducrot (Oswald). *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit, (1984).
- ✓ Gary-Prieur (Marie-Noëlle). *Les termes clés de la linguistique* Seuil. Col. Mémo.
- ✓ Gezundhajt (Henriette). *Les grands courants en linguistique*. Référence électronique. Département d'études françaises de l'Université de Toronto, 1998-2004. <http://www.linguistes.com/courants/courants.html>.
- ✓ Kerbrat-Orecchioni (Catherine), *Les interactions verbales*. Tome I. Ed. Armand Colin, Paris, 1990.
- ✓ Kerbrat-Orecchioni (Catherine). *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*. France. Nathan, 2001
- ✓ Kerbrat-Orecchioni (Catherine). *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Armand Colin. 2002
- ✓ Laugier (Sandra), « Acte de langage ou pragmatique ? », *Revue de métaphysique et de morale*, 2004/2 (n° 42), p. 279-303. DOI : 10.3917/rmm.042.0279. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-metaphysique-et-de-morale-2004-2-page-279.htm>
- ✓ Levy (Maurice). *Grammaire du français. Approche énonciative*. Chapitre n° 7. La Modalisation. Editions Ophrys. (2000).
- ✓ Lock (John). *Essai sur l'entendement humain*, 1671. John Lock (1632 – 1704).
- ✓ Maingueneau (Dominique). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Edi. Du Seuil. Fév. (2002).
- ✓ Meleuc (Serge) : « Nicole Le Querler, Typologie des modalités ». Presses universitaires de Caen, 1996. In : *L'Information Grammaticale*, N. 78, 1998. pp. 61-62. http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1998_num_78_1_2862_t1_0061_0000_2
- ✓ Moeschler (Jacques) & Reboul (Anne). *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Editions du Seuil. (1994)
- ✓ Moeschler (Jacques), Reboul (Anne) ; *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris : Editions du Seuil. 1994.
- ✓ Moscheler (Jacques) & Anne Reboul. *La pragmatique aujourd'hui*.

- ✓ Morandi (Franc) ; « Pragmatisme et pratiques en éducation », *Éduquer* [En ligne], 6 2004, mis en ligne le 11 octobre 2008, consulté le 20 novembre 2014. URL : <http://rechercheseducations.revues.org/318>
- ✓ Tran (Thê Hung) ; Pour une didactique de l'argumentation. « Formation et autoformation des enseignants de français ». Séminaire régional de recherche-action. Cantho, du 1er au 5 décembre 2003. Université des langues étrangères. Université Nationale de Hanoi, Vietnam. URL / <http://refef.crifpe.ca/document/cantho/18.%20TRAN%20THE%20HUNG.pdf>.
- ✓ Voss (José). *Le langage comme force selon Wilhelm Von Humboldt*. Editions Connaissances et Savoir. (2017)
- ✓ Wilfried (Decoo) ; « Actes de paroles dans la didactique des langues: Conceptualisation et structuration », in *Rapports – RHBf* (University of Amsterdam), 64e jgg, n°1 (1994), pp. 11-21. <http://webh01.ua.ac.be/didascalia/>